



Le site Internet de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière de Côte d'Or

REVUE DE PRESSE

Semaine 14 du 05 au 10- 04 -2010

PATRONAT

Dialogue social dans les TPE : l'avertissement de la CGPME à Eric Woerth [08/04/10 les

échos]

Reçu hier par Eric Woerth au ministère du Travail et des Relations sociales, le président de la CGPME, Jean-François Roubaud, a prévenu que l'instauration d'instances de dialogue social dans les TPE constituerait un casus belli.

Un projet « *inacceptable* » contre lequel il va se « *battre sans relâche* » : reçu hier par Eric Woerth au ministère du Travail, Jean-François Roubaud, président de la CGPME, n'a pas mâché ses mots pour dénoncer le projet gouvernemental d'instaurer un dialogue social dans les TPE (moins de 10 salariés), via la création de commissions paritaires territoriales (« Les Echos » du 30 mars).

Et peu importe que le texte en préparation reste prudent (il renvoie la mise en place des commissions, au pouvoir restreint, à des négociations de branche), la CGPME exclut d'entrouvrir cette porte : « *Les dirigeants ne l'accepteront pas et les salariés n'en veulent pas non plus. Le terrain est très inquiet. Cela ferait beaucoup de bruit, autant que la mise en place des 35 heures.* »

« Un vrai danger »

Un tel dispositif, estime-t-elle, déboucherait sur « *des usines à gaz qui ne serviront à rien. Le dialogue social dans les TPE est informel, quotidien et marche très bien en l'état* ». Jean-François Roubaud craint que la création de commissions n'entraîne « *un risque de contrôle des TPE par des représentants syndicaux qui leur sont extérieurs ; c'est un vrai danger* ». Un message qu'il entend aussi répéter à Claude Guéant, secrétaire général de l'Elysée, qu'il doit rencontrer aujourd'hui.

La CGPME appelle la Rue de Grenelle à se borner à mettre en place la mesure de l'audience syndicale dans les TPE, indispensable pour parachever la réforme de la représentativité de 2008.

Le résultat de cet intense lobbying reste très incertain. Le Medef est lui aussi vent debout contre ce projet, mais l'UPA (artisans) et les syndicats y sont très attachés. En début d'année, après l'échec des négociations interprofessionnelles, Matignon avait tapé du poing sur la table et tranché en faveur des seconds.

Le cabinet d'Eric Woerth doit désormais se plonger dans le dossier, mais rien n'indique, pour l'instant, que l'exécutif soit prêt à reculer, a fortiori dans une période où il veut éviter de braquer les syndicats. Pour rassurer les dirigeants, l'entourage du ministre rappelle toutefois que « *le projet n'est aucunement de mettre des syndicats directement dans les TPE* ».

GOUVERNEMENT

Fillon relance la chasse aux niches fiscales Les niches les plus coûteuses sont les plus populaires 09/04/2010 Le figaro

Les huit niches fiscales les plus coûteuses

	COÛT 2010 en milliards d'euros
1 TVA réduite (5,5%) pour les travaux d'entretien dans l'ancien (logements de plus de deux ans)	5,15
2 Crédit d'impôt recherche	4
3 Prime pour l'emploi	3,2
4 Exonération sur les contrats de capitalisation et d'assurance-vie	3
5 TVA réduite (5,5%) dans la restauration	3
6 Abattement de 10 % sur le montant des pensions et retraites	2,67
7 Crédit d'impôt en faveur de l'équipement vert (habitation principale)	2,6
8 Exonération sur certaines assurances maladie complémentaires	2,2

Source : P.S.F. 2010

Si les niches fiscales sont sur la sellette, c'est tout simplement à cause de leur coût. Cette année, les 468 dispositifs dérogatoires qui permettent à un particulier ou à une entreprise de réduire son impôt devraient priver l'État de 75 milliards d'euros de recettes.

Une somme colossale, supérieure au budget de l'Éducation nationale (61 milliards). Et très concentrée : 16 niches captent à elles seules la moitié du coût pour les finances publiques.

Or, ce sont celles qui ont souvent la plus grande utilité économique. Ainsi en va-t-il pour les deux dispositifs les plus onéreux : la TVA réduite pour les travaux d'entretien dans le logement, qui soutient le secteur du bâtiment et limite le travail au noir, et le crédit impôt-recherche, qui aide à l'innovation.

Même constat du côté des ménages : la moitié du coût des niches fiscales porte sur des réductions d'impôts sur le revenu. On y retrouve la prime pour l'emploi, les avantages de l'assurance-vie ou encore la réduction d'impôt pour emploi de salarié à domicile. Autant dire que ces niches sont très populaires parmi les Français ! Ce qui rend le sujet sensible politiquement. En outre, certains dispositifs sont devenus des symboles politiques intouchables, comme la TVA réduite dans la restauration, promise par Jacques Chirac et obtenue par Nicolas Sarkozy. Enfin s'attaquer aux avantages des retraités n'a rien d'évident.

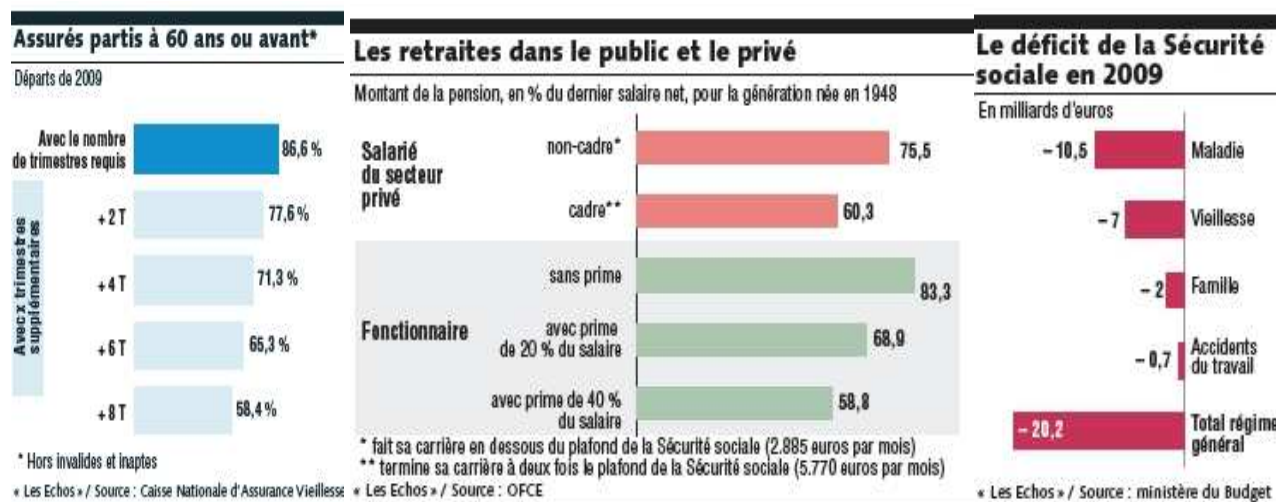
Pour éviter les plus gros abus - certains contribuables ne payaient plus d'impôt grâce à tous ces dispositifs -, le Parlement a plafonné les niches fin 2008. Il a ensuite réduit ce plafond l'an passé. Un contribuable ne peut plus réduire son impôt sur le revenu en utilisant les niches fiscales au-delà d'un montant égal à 20 000 euros plus 8 % de son revenu imposable. Et presque tous les dispositifs sont désormais individuellement plafonnés. Y compris les niches outre-mer.

Mais réduire les niches de 2 milliards par an est une tâche autrement plus difficile. Deux options s'affrontent. Gilles Carrez, le rapporteur UMP de la commission des finances à l'Assemblée, souhaite raboter tous les dispositifs de 5% à 10%. Le taux de réduction d'impôt pour emploi d'un salarié à domicile passerait par exemple de 50% à 45%. Bercy souhaite s'attaquer aux niches ayant le moins de sens. Matignon et l'Élysée n'ont pas encore tranché

Au nom de l'équité, l'Élysée envisage un prélèvement pour financer les retraites [09/04/10 les échos

L'Élysée évoque « un prélèvement spécifique sur une catégorie de la population ». Le projet de loi de réforme des retraites sera présenté en Conseil des ministres dès juillet. Un relèvement de l'âge légal du départ serait le moyen le plus efficace pour changer les comportements des assurés à court terme, démontrent les statistiques de l'assurance-vieillesse.

L'incontournable chantier des retraites sur lesechos.fr/dossier



C'est maintenant quasi-officiel : la réforme des retraites devrait comprendre une hausse de prélèvements. L'entourage de Nicolas Sarkozy a évoqué, hier, « un prélèvement spécifique sur une catégorie de la population ». « Le président souhaite que la réforme soit juste », explicite-t-on à l'Élysée, laissant entendre que c'est la population la plus aisée qui serait visée. Le projet n'est cependant « qu'une piste parmi d'autres » et « rien n'est arrêté », ajoute-t-on. Il n'empêche, cette déclaration est tout sauf neutre, alors que la concertation avec les partenaires sociaux s'ouvre lundi, et que les nouvelles

prévisions du Conseil d'orientation des retraites, qui seront validées mercredi, se focaliseront, elles, sur des mesures repoussant l'âge de départ en retraite.

Le timing est assez serré : les grandes lignes de la réforme « ne seront pas clarifiées avant la seconde quinzaine de juin ». L'objectif est de présenter le projet de loi en Conseil des ministres avant la trêve estivale, fin juillet, afin que le Parlement puisse commencer son travail début septembre.

L'exécutif refuse d'en dire plus sur ce prélèvement. Taxer le patrimoine peut être envisagé mais Nicolas Sarkozy l'a déjà fait pour financer le RSA (contribution de 1,1 %). **Une hausse de la CSG payée par les retraités imposables est défendue par le PS, mais la CFDT (qui est pour) entend la réserver pour la dépendance.** (Voir ci-dessous) La perspective d'un nouveau prélèvement a commencé d'être évoquée dans le cadre du débat sur le bouclier fiscal. Les parlementaires de la majorité exigent qu'à tout le moins, une hausse de prélèvement future concerne tout le monde, y compris les bénéficiaires du bouclier. Jean-François Copé s'est rallié à l'idée.

Ce financement supplémentaire, avancé comme un geste d'équité plutôt que comme une mesure de rendement, ne sera de toute façon pas au cœur de la réforme. Celle-ci comportera surtout un décalage de l'âge de départ à la retraite, par le biais d'un relèvement de l'âge légal (à 62 ou 63 ans) et, ou d'une hausse de la durée de cotisation.

Des arguments financiers

Sur ce point, les statistiques publiées hier par la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV) donnent des arguments financiers aux partisans du relèvement de l'âge légal. Les assurés qui ont liquidé leur retraite à 60 ans ou plus tôt ont représenté près des deux tiers du total l'an dernier. La majorité d'entre eux avait cotisé nettement plus que les 40 annuités et un trimestre requis (voir graphique), mais elle a tout de même dû travailler jusqu'à l'âge légal pour liquider ses droits. 58 % d'entre eux avaient même 8 trimestres « de trop ».

On peut déduire de ces statistiques qu'une poursuite de l'allongement de la durée de cotisation ne sera pas suffisante pour faire reculer l'âge effectif du départ, et donc pour réduire les déficits, sauf à l'accélérer très fortement. S'il avait fallu cotiser 42 ans pour partir à la retraite en 2009, par exemple, plus de 60 % de cette population serait tout de même partie à 60 ans. « D'ici à 2020-2025, c'est le recul de l'âge légal de départ qui est le plus efficace, dans la mesure où vont d'ici là partir à la retraite des personnes généralement entrées encore tôt dans la vie active », expliquait récemment devant les députés le directeur de la CNAV, Pierre Mayeur.

Parmi les syndicats, seule la CGC défend cette solution : « Cotiser 42 ans, c'est déjà bien. Si on veut que la réforme produise de l'effet, c'est sur l'âge légal qu'il faudra jouer », explique Danièle Karniewicz. Les autres syndicats s'opposent fermement à la remise en cause de la barrière des 60 ans.

Une hausse de la CSG payée par les retraités envisagée pour financer la protection sociale
Mettre la CSG sur les retraites au même niveau que la CSG sur les salaires rapporterait 2 milliards. C'est l'une des pistes pour financer la protection sociale.



« Les Echos » / Source : Sécurité sociale

Petit à petit, le Parti socialiste met au point sa position sur la réforme des retraites et, plus largement, sur le financement de la protection sociale. La dernière avancée en date se trouve dans la « contribution » publiée hier en vue de la « convention pour un nouveau modèle de développement », qui se tient le 29 mai. Ce document contient une proposition nouvelle, qui promet de susciter des débats : celle d'une augmentation de la CSG qui pèse sur les pensions de retraite.

Aligner les taux « générerait de l'ordre de 2 milliards d'euros de recettes supplémentaires », souligne le document du PS. Le parti envisage une hausse pour les retraités imposables. Augmenter la contribution des personnes âgées au financement de la protection sociale, « c'est une question d'équité entre les générations, une façon de redonner confiance aux jeunes dans la solidarité intergénérationnelle », argumente Marisol Touraine, secrétaire nationale du PS à la Sécurité sociale, proche de Martine Aubry.

De façon plus attendue, le document demande aussi une « remise en cause » des niches sociales, à commencer par la **défisicalisation** des heures supplémentaires, « qui coûte chaque année 3 milliards d'euros ». « Tous les types de rémunération » doivent « contribuer de manière équivalente à la Sécurité sociale », y compris les stock-options, les actions gratuites, l'intéressement et la participation.

Allonger la durée des cotisations

Le texte soumis à la convention réaffirme « le maintien de l'âge légal du départ à la retraite à 60 ans ». Un point sensible après le cafouillage de Martine Aubry sur ce point au mois de janvier. « Les salariés ayant commencé à travailler très tôt doivent pouvoir faire valoir leurs droits à la retraite dès lors qu'ils ont cotisé le nombre de trimestres requis », expose la contribution. La pénibilité du travail devra être prise en compte pour le calcul des droits à la retraite, « par exemple en majorant d'un coefficient les trimestres travaillés dans les emplois identifiés comme pénibles ».

Droit du travail : le projet de Xavier Darcos renvoyé sine die [09/04/10 les échos]

La commission créée par Xavier Darcos pour « simplifier le droit du travail » est suspendue sans jamais s'être réunie. Eric Woerth « considère que ce n'est pas un chantier prioritaire » et « remarque qu'il n'était pas inscrit à l'agenda social (...) pour 2010 ». Hier, le Premier ministre a réuni les ministres concernés par les questions de l'emploi.

Après le « name and shame » sur le stress, le projet de « simplification du droit du travail ». Décidément, les initiatives de Xavier Darcos, résistent mal à son départ de la rue de Grenelle. La commission constituée autour du directeur des ressources humaines du groupe Vinci, Franck Mougin, ne devrait pas être installée de sitôt. Ses travaux sont suspendus avant même d'avoir commencé... Eric Woerth, qui lui a succédé au ministère du Travail, « considère que ce n'est pas un chantier prioritaire au regard des autres chantiers [qu'il a] à mener -stress, conditions de travail, retraites - » et il « remarque que ce n'était pas inscrit à l'agenda social arrêté par le président de la République pour 2010 », affirme-t-on dans son entourage.

Initiative sans filet

Il est vrai que Xavier Darcos avait agi sans filet. Sans avoir eu l'aval ni de l'Elysée ni de Matignon, il avait demandé mi-février au DRH de Vinci de constituer une commission pour travailler à des propositions visant à « simplifier » le droit du travail, lui fixant comme échéance novembre prochain. Alors même que le gouvernement avait achevé en mai 2008 une vaste ré-écriture du Code du travail censée remplir cet objectif. Mis devant le fait accompli, tous les syndicats avaient violemment protesté. Or, à la veille d'ouvrir le dossier explosif des retraites, cela n'aurait pas été très habile de créer un autre casus belli avec les confédérations.

C'est dans le même contexte social qu'il faut resituer la réunion organisée hier matin par le Premier ministre avec les membres du gouvernement en charge de l'emploi, Christine Lagarde et Laurent Wauquiez, le ministre du Budget, François Baroin, et le directeur général de Pôle emploi et celui de l'Association pour la formation professionnelle des adultes, Christian Charpy et Philippe Cailla. Un rendez-vous qui devrait se reproduire désormais régulièrement, le prochain étant prévu dans quinze jours à trois semaines.

Fillon au créneau

Une telle appropriation par François Fillon de la question de l'emploi est nouvelle puisque jusqu'à présent, c'est un domaine que le chef de l'Etat s'était largement réservé. Le chef du gouvernement entend peser dans les choix qui seront faits lors du sommet sur l'emploi à l'Elysée, prévu initialement en avril mais qui se tiendra en mai. Rien de concret n'a cependant été décidé hier.

Le Premier ministre « a rappelé que l'emploi constitue la première priorité du gouvernement et a insisté sur la nécessaire mobilisation de l'ensemble des ministres autour de cet objectif », a simplement indiqué Matignon. Le dossier des chômeurs en fin de droits que le secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez, avait promis de régler « fin mars », est donc toujours en suspens.

EMPLOI

easyJet condamnée à payer 1,4 millions d'euros à Pôle emploi [09/04/10 -les échos]

Reconnue coupable de travail dissimulé, la compagnie aérienne à bas coût « s'achemine a priori vers un appel », d'après son avocate.

Le tribunal correctionnel de Créteil a condamné vendredi easyJet pour travail dissimulé (la compagnie à bas coût avait employé 170 salariés sous statut britannique à l'aéroport d'Orly), entraves aux organes de représentation du personnel et défaut d'immatriculation.

easyJet devra notamment payer 1,4 million d'euros à Pôle emploi. Elle devra aussi verser une amende de 150.000 euros (alors que le ministère public réclamait la peine maximale de 225.000 euros) et, au titre de dommages et intérêts, 40.000 euros au Syndicat national du personnel navigant commercial (SNPNC), 40.000 euros à l'Union des navigants de l'aviation civile (UNAC) et 20.000 euros à un commandant de bord. Le tribunal a en revanche rejeté la demande de dommages et intérêts de l'Urssaf de Paris qui réclamait 8 millions d'euros.

L'avocate d'easyJet, Frédérique Beaulieu, a indiqué vendredi que sa cliente « s'acheminait a priori vers un appel » du jugement. « L'attitude de la compagnie a toujours été irréprochable », a-t-elle assuré.

Lueurs d'espoir pour l'emploi

Le 09 avril 2010 Usine nouvelle

S'il est trop tôt pour parler de reprise, une inflexion s'amorce sur le marché du travail, notamment pour les ingénieurs et les techniciens. Focus sur quatre secteurs qui recrutent.

Le marché de l'emploi pourrait bien être à un point d'inflexion. En témoigne le nombre d'offres confiées à l'Association pour l'emploi des cadres (Apec). Fin février, il augmentait de 29% par rapport au mois de janvier, tous secteurs confondus. Ce que confirme Damien Crequer, associé du cabinet Taste : *"Les évolutions actuelles augurent d'une reprise rapide et plutôt forte de l'emploi des cadres. Après une chute de 50% en 2009, nous venons de retrouver le volume d'activité de 2008."* Tous les secteurs ne sont pas à la même enseigne, à l'image du BTP, qui s'attend à perdre 30000 emplois en 2010. *"L'Usine Nouvelle"* passe au crible quatre secteurs qui repartent.

ENERGIE

Toujours le vent en poupe

Pas de crise pour le secteur de l'énergie. Il fera encore appel à de gros volumes de recrutement en 2010. EdF affiche toujours l'ambition d'embaucher 15000 personnes dans les cinq ans et GdF Suez annonce 100000 recrutements dans le monde d'ici à 2013. *"Le marché de l'énergie est l'un de ceux qui a le moins souffert de la crise, car il est lié à la consommation d'énergie, qui a augmenté"*, explique Vincent Riss, le DRH Europe de GE Energy. Le groupe américain, qui compte 25000 salariés en Europe dont 3000 en France, va embaucher 1000 personnes cette année, en grande majorité des ingénieurs. Le nucléaire demeure l'une des principales locomotives du secteur. Areva prévoit ainsi 3000 recrutements en 2010, dont un tiers en France, principalement dans les domaines de la construction des réacteurs et du cycle du combustible. Dans les énergies vertes, les volumes sont plus faibles, mais ils augmentent. *"Nous prévoyons 2000 nouveaux emplois verts dans les dix ans en Europe, principalement dans l'éolien offshore"*, reprend Vincent Riss.

AGROALIMENTAIRE

Un frémissement

D'après l'Observatoire des métiers des industries alimentaires (Observia), ce sont environ 30000 personnes qui quitteront *"naturellement"* le secteur agroalimentaire cette année. Autant de remplacements à prévoir. Une bonne nouvelle dans *"un secteur peu sensible à la conjoncture"*, résume Charles Maitenaz, directeur chez Michael Page Ingénieurs & Techniciens. Parmi les compétences recherchées, selon le vice-président d'Observia, Christian Cretier, *"les ingénieurs et les commerciaux figurent en bonne place"*. La qualité environnementale et le développement durable sont deux moteurs. Côté grands groupes, Danone prévoit 200 recrutements de cadres cette année. *"Plus ou moins autant que l'an dernier"*, selon un porte-parole. Les transformateurs sont aussi sur une bonne tendance. Comme le spécialiste de l'amidon, Roquette, qui recrute actuellement une dizaine de chercheurs et ingénieurs spécialisés dans les polymères ou les microalgues, deux nouvelles compétences.

SOCIETES DE SERVICE

Appel d'air

"Elles ont beaucoup restructuré l'an dernier, mais elles reprennent les recrutements", assure Bern Terrel, directeur au cabinet de recrutement Hudson. Secouées par la crise de l'automobile en 2009, elles regagnent un peu de marge de manoeuvre grâce à la faible reprise de 2010. Assystem prévoit ainsi 1200 embauches. *"Nous ne sommes pas revenus au niveau de 2008, mais c'est mieux qu'en 2009"*, estime Gérard Brescon, le directeur général d'Assystem. Principalement grâce à l'énergie. *"Les recrutements seront soutenus dans les sociétés d'ingénierie opérant dans l'énergie, l'environnement et les infrastructures"*, estime Karine Leverger, la déléguée générale du Syntec Ingénierie. C'est justement dans ces secteurs que Sogeti veut grossir ses troupes. *"Nous accélérons dans l'énergie, le ferroviaire, la défense et les télécoms"*, confie Christophe Vallet, le directeur Ile-de-France de Sogeti High Tech. Portée par les grands contrats à l'international de ses clients, la SSII table sur 1500 recrutements en France cette année.

FERROVIAIRE

Sur sa lancée

"Avec la préoccupation environnementale, le ferroviaire a bonne presse", explique Héric Manusset, le directeur général de l'association des industries ferroviaires du Nord-Pas-de-Calais/Picardie. Une réputation positive qui se transforme en contrats sonnants et trébuchants pour construire ici une ligne à grande vitesse, là un tramway, ailleurs un tram-train. A Crespon, dans le Nord, Bombardier a annoncé son intention de recruter plusieurs dizaines d'ingénieurs cette année. Dans un premier temps, il faut concevoir le véhicule et préparer la ligne de production. Ensuite seront recrutés les techniciens. Les équipementiers en profitent aussi. Renaud Buronfosse, le directeur du pôle stratégie à la Fédération des industries mécaniques confirme: *"Le ferroviaire est un de nos marchés clients en croissance."*

ECONOMIE

Prévisions alarmantes sur la dette des États 04/04/2010 Le Figaro

Le vieillissement de la population et le déséquilibre entre actifs et retraités vont creuser les déficits.

Le diagnostic est connu. La crise est historique ; les finances publiques en chute libre. Déficit et dettes ont augmenté de façon exponentielle sous le coup des plans de relance, des sauvetages de banques et de la baisse d'activité. L'OCDE prévoit en 2011 une dette des pays industrialisés à plus de 100 % du PIB. Un niveau difficilement soutenable. Mais si ces dettes s'envolaient à 200, 300, voire 400 %... Ce scénario catastrophe n'est pas tiré d'un livre de science-fiction mais d'une étude **de la très sérieuse Banque des règlements internationaux (BRI)**.

Premier constat des auteurs, les dettes publiques ne vont pas diminuer dans les prochaines années malgré la sortie de crise. En théorie, pour arriver à stabiliser une dette, il faut réduire les déficits publics. La tâche s'avère bien difficile sans croissance solide, alors même que les taux d'intérêt sont tombés à des niveaux exceptionnellement bas et que les gouvernements ne peuvent se lancer dans des politiques budgétaires trop strictes, au risque justement de brider la timide reprise. L'OCDE prévoit encore un déficit très élevé en 2011, au-delà des 10 % pour **les États-Unis, la Grande-Bretagne et la Grèce**.

Un retraité pour un travailleur

Plus inquiétantes sont les perspectives sur le long terme, en raison du déséquilibre croissant entre actifs et retraités, qui est lié au vieillissement de la population et à la baisse de natalité. Un phénomène qui touchera aussi bien les pays de l'OCDE que les BRIC - Brésil, Russie, Inde et Brésil. Alors qu'il y avait en moyenne 27 retraités pour 100 actifs dans la zone OCDE en 2000, ils devraient être 62 retraités à horizon 2050.

La proportion dans certains pays pourrait même être d'un retraité pour un travailleur. Ce qui signifie moins de rentrées fiscales et plus de dépenses pour couvrir les pensions et les frais de santé. Le fardeau sera particulièrement lourd en Allemagne, au Royaume-Uni, en Grèce et aux États-Unis, où les dépenses de santé devraient doubler, passant de 5 % du PIB en 2011 à 10 % d'ici à 2035.

Si rien n'est fait, sur le plan des dépenses et des recettes ni surtout des retraites, les dettes s'envoleront d'ici à 2020 : à 300 % du PIB au Japon, 200 % en Grande-Bretagne et 150 % en Belgique, France, Irlande, Grèce, Italie et États-Unis. Pis, elles pourraient atteindre 500 % aux États-Unis en 2040 (cette année-là, elles pourraient même représenter 600 % au Japon). À de tels niveaux, les marchés arrêteraient de prêter et le service de la dette serait insupportable. «La leçon n'est pas que cela puisse arriver mais que quelque chose doit changer», a commenté **à la BBC** l'un des auteurs,

Le FMI révisé à la hausse la croissance mondiale en 2010 Le 06 avril 2010 Usine nouvelle

Au lieu des 3,9 % initialement prévus, le PIB planétaire devrait augmenter de 4,1 % cette année. Les chiffres seront dévoilés officiellement à Washington le 21 avril.

La reprise de l'économie mondiale pourrait se faire à un rythme légèrement plus accéléré que celui initialement prévu par le FMI, selon l'agence de presse italienne Ansa. Et c'est ce même FMI qui aurait revu de tels chiffres à la hausse, «flairant» une croissance du PIB mondial de 4,1 % en 2010 plutôt que les 3,9 % estimés en janvier.

Les nouvelles prévisions du FMI devraient être rendues publiques le 21 avril. L'une des principales surprises concerne les États-Unis, dont le PIB devrait progresser non plus de 2,7 % mais de 3 %. De quoi rendre jaloux les Européens, dont la croissance a été revue à la baisse par le FMI: en 2010, le vieux continent devrait voir son PIB avancer de 0,8 %, contre 0,9 % prévus quelques mois plus tôt.

1,2 % POUR L'ALLEMAGNE Au sein de la zone euro, toutefois, l'Allemagne parviendrait à tirer mieux que d'autres son épingle du jeu, avec une croissance de 1,2 % en 2010, qui atteindrait 1,7 % en 2011. La dépêche publiée par Ansa ne fait pas mention de l'évolution de la situation en France.

Pour autant, il ne faudrait pas crier victoire trop vite, du fait de la demande privée qui «*reste faible et insuffisantes*», ainsi que le déplore Dominique Strauss-Kahn. Le président du Fonds monétaire observe que la croissance mondiale trouvera son ressort, une fois de plus, dans les aides qu'octroieront les pouvoirs publics, authentiques garants d'une amélioration du climat des affaires. Dominique Strauss-Kahn a également indiqué que le FMI jugeait peu probable un scénario décrit par de nombreux économistes: une timide reprise suivie d'une récession plus drastique encore.

INTERNATIONAL

Après huit années fastes, et malgré l'optimisme des dirigeants à l'automne 2008, la contraction du P.I. B. en 2009 (-8%) a fait ressurgir des fléaux que l'on croyait disparus depuis le début des années 2000. Nous poursuivons notre ouverture à l'international avec un article sur la Russie qui fait le point sur la crise, les réponses apportées par le gouvernement et les attentes des partenaires sociaux.

Derrière un optimisme de façade, la réalité des chiffres. Alors que Vladimir Poutine parle d'un début de décrue, en s'appuyant sur le nombre de chômeurs enregistrés par les agences de l'emploi (2,7 millions début mars), la Fédération des Syndicats préfère reprendre les statistiques bien moins optimistes de l'agence d'Etat Rosstat, qui recensait 6,8 millions de chômeurs en janvier 2010 (10,7% de la population active) – la mauvaise réputation des agences de l'emploi et la faiblesse des allocations chômage n'incitent pas à s'y inscrire. En outre, d'après la Fédération, 1,2 million de personnes seraient en réduction d'activité via des congés forcés ou des horaires de travail raccourcis. Sans compter les réductions de salaire, la dépréciation du rouble, l'inflation... et les salaires impayés, pour un montant total de 8,8 milliards de roubles en mai 2009 (202 millions d'euros), et encore de 4,12 milliards au 1^{er} février 2010 (99 millions d'euros).

Les secteurs bancaire, le bâtiment, la métallurgie, l'automobile et même l'industrie pétrolière ont été très affectés. Parmi les zones les plus touchées, on compte certaines périphéries comme le Caucase (57% de chômage en république d'Ingouchie début 2009) et les régions et les villes dépendant d'une seule industrie ou usine, héritage de l'époque soviétique: on compte près de 460 « monovilles » comme Togliatti, sur les bords de la Volga, où le constructeur automobile Avtovaz a mis en sommeil son usine géante et ses plus de 100 000 ouvriers (pour une population de 700 000 habitants) en août 2009, pour un mois, avant de réduire pour un semestre la journée de travail à 20 heures.

En janvier 2009, Vladimir Poutine a pourtant annoncé la création de 700 000 emplois publics temporaires, des programmes de travaux publics, une prime aux chômeurs créant une entreprise, une augmentation des retraites (de 10 à 20%) et des allocations chômage, leur niveau minimal passant de 781 à 850 roubles (**de 19 à 20 euros**), leur plafond de 3 124 à 4 900 roubles (**de 73 à 110 euros**), et leur durée de 6 mois à un an – à titre de comparaison, **le salaire minimum en Russie s'élève à 4 330 roubles (98 euros) et le salaire moyen à plus de 19 000 roubles (426 euros)**. Surtout, dès la fin 2008, des dizaines de milliards d'euros ont été injectés dans le secteur bancaire et les grandes entreprises au bord du naufrage, notamment dans les monovilles... Accroissant ainsi son rôle économique, l'Etat a pu enjoindre les grandes entreprises de tout faire pour éviter les licenciements, d'où un recours massif au chômage technique. Ainsi, si Avtovaz souhaite supprimer 27 600 emplois d'ici à 2012, le plan ne prévoit pas de licenciements secs, mais des départs à la retraite, des reclassements...

Une Fédération syndicale débordée par sa base. Mais ces mesures n'ont pu éviter à la Russie des mouvements sociaux qu'elle n'avait pas connus depuis la fin des années 90 – en Ingouchie, **le chômage nourrit même le terrorisme insurrectionnel. Les manifestations de salariés non payés, licenciés ou au chômage technique se sont multipliées depuis la fin 2008: en 2009, le ministère de l'Intérieur a recensé 30 000 manifestations, impliquant 5,5 millions de personnes.**

Ces manifestations mettent dans une position délicate la Fédération des Syndicats Indépendants, alors que son emprise sur le monde salarial est assez forte, avec un taux de syndicalisation de 46% dans le pays, et d'après ses données plus de 90% des syndiqués dans ses rangs. Héritière des syndicats soviétiques, la Fédération tient avant tout à se poser en partenaire responsable des directions d'entreprise et des autorités – son président participe aux réunions publiques du gouvernement – d'où une très forte réticence face aux mouvements de lutte. Néanmoins cela ne signifie pas une absence de revendications de sa part. La Fédération s'est ainsi mobilisée pour que les travailleurs en chômage technique soient indemnisés en conformité avec la loi, à hauteur des 2/3 du salaire en cas de congés forcés. **Elle réclame aussi que la Russie ratifie enfin la convention internationale du B.I.T. garantissant les droits syndicaux, d'autant plus que les tentatives d'ingérence dans la vie des syndicats de la part des dirigeants d'entreprise, via le choix ou le licenciement des représentants syndicaux, se seraient multipliées, et que la Cour Constitutionnelle a supprimé en novembre 2009 la nécessité de l'accord des organes supérieurs syndicaux en cas de licenciement de ces représentants.** Le président Medvedev a cependant demandé à la Cour de réexaminer le dossier.

Un patronat russe plus revendicatif que la Fédération des syndicats. Si la Fédération des Syndicats Indépendants n'en salue pas moins l'action du gouvernement contre la crise, le patronat russe se montre plus réservé. Alexandre Chokhine, à la tête de l'Union Russe des Industriels et des Entrepreneurs, s'inquiète de l'emprise croissante de l'Etat sur l'économie, à travers des injections massives d'argent qui favorisent la corruption, de grands holdings et quelques nationalisations sauvages. L'Union des Industriels, plutôt que des injections massives d'argent selon des règles opaques, préférerait des avantages fiscaux et des assouplissements administratifs au profit de la modernisation de l'économie et de l'émergence d'un authentique entrepreneuriat privé.

D'autre part, Alexandre Chokhine demande à participer aux réunions du gouvernement, tout comme le Président de la Fédération syndicale. Pour l'instant, Vladimir Poutine ne lui a accordé, le 24 décembre 2009, le droit d'y participer qu'en tant que membre de la Commission Tripartite (associant les partenaires sociaux et l'Etat), quand des questions sur les

relations du travail sont abordées. Mais l'ambition du patron des patrons russes était plus grande: être associée à l'élaboration des décisions dans des domaines plus larges, allant de l'énergie aux politiques économiques et sociales.

Car l'Union des Industriels estime ne pas être entendue sur bien des dossiers, comme sur celui de l'impôt social unique (qui finançait les assurances maladie, vieillesse et chômage et ne pouvait dépasser 26% de la masse salariale), remplacé depuis le premier janvier 2010 par une cotisation patronale forfaitaire, de 26% en 2010, puis de 34% en 2011, sur les premiers 415 000 roubles annuels de salaires versés. Autre sujet de mécontentement, l'obligation fort coûteuse faite aux grandes entreprises d'éviter à tout prix les licenciements – mais là, cela renvoie au concept de « responsabilité sociale de l'entreprise » martelé par Vladimir Poutine depuis 2003, concept que le patronat russe évite de remettre ouvertement en question...

Etats-Unis : relance du Conseil américain des relations du travail (NLRB) Planet Labor 8 avril 2010

Le président Barack Obama vient de nommer deux nouvelles têtes au National Labor Relations Board (NLRB), l'agence qui supervise les élections syndicales et enquête sur les pratiques non respectueuses de droits syndicaux dans les entreprises et les secteurs. Ces nominations devraient non seulement aboutir à relancer ses activités, paralysées depuis deux ans, mais elles donnent également la majorité des voix aux sympathisants Démocrates. Pour les représentants des entreprises, il est l'heure de sonner « l'alerte rouge ». (Réf. 100289)

Deux années de paralysie. Le président Barack Obama a profité des vacances du Sénat, pendant les fêtes de Pâques, pour nommer deux représentants au National Labor Relations Board (NLRB), qui supervise les élections, préliminaires à l'arrivée d'un syndicat dans l'entreprise. Ce conseil, créé en 1935 par la loi nationale sur les Relations du travail, était paralysé depuis deux ans car seuls deux des cinq postes du NLRB étaient occupés. Le président George Bush n'avait pas réussi à remplir les sièges vides. Ses nominés "très anti-syndicats", explique le professeur Rick Hurd, expert en relations du travail de l'université Cornell, avaient été retoqués par les sénateurs Démocrates. Les deux seuls membres du NLRB en place se contentaient donc d'évacuer les affaires courantes, en attendant mieux.

Lorsque Barack Obama est arrivé à la Maison Blanche, il a sélectionné deux avocats - Craig Becker et Mark Pearce, connus pour leurs sympathies Démocrates. L'avocat noir Mark Pearce, un professeur de Cornell qui exerce dans la ville de Buffalo est jugé modéré, il aurait donc passé facilement l'épreuve de confirmation du Sénat. Mais pas son collègue. Les élus Républicains se sont déchainés contre Craig Becker, qui travaille régulièrement pour la fédération AFL CIO et le puissant syndicat Service Employees International Union. Sa nomination était sans cesse retardée. Barack Obama a donc utilisé "l'astuce" des vacances du Sénat. Pendant cette période, le président peut nommer à des postes clés tous les candidats désirés, et le feu vert des sénateurs n'est plus requis. L'arrivée de ces deux nouveaux membres au conseil NLRB a été saluée avec soulagement par les syndicalistes de tous bords car il donne la majorité des voix (3 sur 4) aux sympathisants Démocrates. "Il va y avoir un point de vue plus juste sur des sujets cruciaux", a déclaré Randi Weingarten, la présidente de l'American Federation of Teachers.

Le patronat lance l'alerte rouge. Du côté patronal, en revanche, rien ne va plus. Randel Johnson, le spécialiste des relations du travail de l'US Chamber of Commerce a déclaré "l'alerte rouge" pour ses trois millions d'entreprises membres, car il craint "des changements radicaux" au NLRB qui vont affaiblir la capacité de créations d'emplois dans les sociétés. Craig Becker est "très intelligent" juge le professeur Rick Hurd : "C'est un expert des campagnes militantes. Le patronat a donc peur qu'il trouve de nouvelles interprétations de la loi, favorables aux syndicats."

De fait, les spécialistes du monde du travail s'attendent à quelques retournements de positions adoptées durant la présidence Républicaine. Il en est ainsi des étudiants, professeurs dans les universités. Ils ne sont pour l'instant pas considérés comme des salariés et ne peuvent pas se syndiquer. Les stratèges de l'US Chamber of Commerce ont aussi peur que le NLRB facilite l'arrivée d'un syndicat en entreprise en acceptant des élections plus rapides et en autorisant la propagande des syndicalistes sur le lieu de travail. Ce qui redonnerait vigueur à un mouvement social aujourd'hui anémié: 7,2% seulement des salariés du privé appartiennent à un syndicat.

INTERNATIONAL: AESCOOMED, nouveau cadre de coopération syndicale des pays de la Méditerranée dans le secteur de la chimie et de l'énergie Planet Labor 9 avril 2010

La Fédération syndicale française de la chimie, énergie de la CFDT (FCE-CFDT), et ses homologues espagnols, la FIA-UGT et italien, la FEMCA-CISL, ont créé début mars l'Association pour l'Europe solidaire pour la Coopération méditerranéenne (AESCOOMED). Fruit de la coopération engagée depuis quelques années entre ces trois organisations, l'AESCOOMED vise à renforcer le dialogue social dans le pourtour méditerranéen pour le secteur de la chimie et de l'énergie. Son président, Jean-François Renucci (FCE-CFDT), revient sur les conditions de création de l'association et ses projets.

Quel est l'objectif de l'AESCOOMED?

Jean-François Renucci. Nous souhaitons faire exister un espace de dialogue social commun aux deux rives de la Méditerranée. Un espace qui se situerait entre ce qui existe déjà au niveau européen, à savoir le dialogue social sectoriel européen, et au niveau international dans le cadre de nos fédérations mondiales. En matière industrielle et énergétique, les entreprises de nos pays ont de plus en plus de liens avec l'autre rive de la Méditerranée. Par conséquent, qu'on soit en France ou en Algérie, les problématiques pour les travailleurs sont les mêmes, en termes de compétences, de sécurité, de protection sociale, ou encore de rémunération, même si bien sûr les niveaux ne sont pas les mêmes. Nous souhaitons donc attirer l'attention sur la responsabilité sociale des entreprises sur les questions qui touchent les travailleurs dans cette zone du monde.

Comment se structure l'association?

JFR. Nous avons réparti la direction entre les membres fondateurs: le président est italien, la trésorière est espagnole et j'en suis actuellement le directeur général. Nous souhaitons faire des émules aussi bien dans le nord de l'Europe qu'autour du bassin Méditerranéen, des pays du Maghreb jusqu'au Moyen-Orient. [Lors de notre première conférence, qui s'est tenue à Barcelone les 8 et 9 mars derniers, sur le thème "Energie, politique industrielle et dialogue social dans la région Méditerranée", il y avait des syndicats de sept pays: Belgique, France, Italie, Portugal, Espagne, Tunisie et Turquie.](#)

Quelles initiatives concrètes envisagez-vous?

JFR. La première est de réfléchir aux conséquences sociales de la crise économique pour les sous-traitants du secteur automobile, c'est-à-dire les travailleurs du verre, du plastique ou encore du textile. [La deuxième réflexion vise à voir quels sont les types de protection sociale des deux côtés de la Méditerranée et comment on peut avoir une action spécifique pour permettre aux organisations syndicales de développer des revendications ou du moins des négociations permettant la création de garanties sociales applicables aux salariées des deux côtés de la Méditerranée.](#)

Comment prévoyez-vous d'articuler vos actions avec celles des fédérations internationales et européennes ?

JFR. Notre association ne vise pas à faire doublon. Certes, nous n'excluons pas d'intervenir auprès de différents acteurs pour éventuellement élargir des accords de CE européens dans le cadre de négociations transnationales. Cela s'est déjà fait chez Edf, Rhodia ou d'autres. Mais ce n'est pas prioritaire car cela s'inscrit déjà dans le cadre de travail de notre Fédération internationale. De même que nous ne sommes pas là pour évaluer le degré d'avancement du dialogue social chez nos partenaires. Le dialogue social est développé dans la plupart des pays du bassin méditerranéen, en Tunisie, en Algérie, ou encore au Maroc, mais la manière dont il se développe et les acteurs en présence sont des questions relevant davantage des fédérations syndicales internationales ou européennes. Notre association se veut surtout un outil supplémentaire de promotion du dialogue social et de coopération entre des acteurs d'horizon très différents, pour créer des initiatives atypiques.

Envisagez-vous un dialogue avec l'Union pour la Méditerranée (UPM), crée sous présidence Française de l'UE, en 2008, pour encourager la coopération entre l'UE et les pays de la Méditerranée?

JFR. Oui, nous avons rencontré tous les acteurs institutionnels impliqués dans l'UPM à Bruxelles, comme à Paris et, pour les autres membres fondateurs de l'association, en Espagne et en Italie. Nous sommes généralement bien reçus car les programmes économiques d'aide à l'investissement qui sont développés au niveau de l'UPM n'intègrent pas la dimension sociale et les enjeux de participation des travailleurs. Mais pour mieux peser auprès d'une organisation comme l'UPM, notre association doit encore assurer son propre financement via des séminaires ou des formations. Ce à quoi nous devons nous atteler dans l'immédiat.

EUROPE

Allemagne : les patrons de la chimie accusent la mentalité « d'assurés multirisques » des syndicats et veulent geler les salaires Planet Labor 6 avril 2010

Que les négociations collectives au niveau des fédérations régionales de la chimie, achevées fin mars, n'aient pas abouti n'a étonné personne. [En revanche, les partenaires sociaux d'un secteur pourtant connu pour ses habitudes consensuelles ont rarement été aussi éloignés en ce qui concerne l'évaluation de la conjoncture, et donc des termes du futur accord collectif. L'IG BCE, syndicat de la chimie et de l'industrie pharmaceutique, a placé ses trois revendications sur le même plan : une augmentation salariale « convenable », une garantie d'emploi pour les 550 000 salariés du secteur et une garantie d'embauche pour les apprentis.](#) Mais le Bundesarbeitgeberverband Chemie (BAVC), la fédération patronale du secteur, n'entrevoit aucune marge de manoeuvre pour satisfaire en même temps ces trois conditions. Elle demande un gel des salaires. Les négociations reprennent au niveau national les 20 et 21 avril prochains à Würzburg. (Réf. 100280)

« L'IG BCE veut d'une part des emplois sûrs et une garantie d'embauche pour les apprentis et d'autre part plus d'argent. Ce n'est pas compatible, surtout en ces temps difficiles. Le secteur de la chimie connaît l'un des plus importants reculs de la production depuis des décennies. Certes, nous ne sommes plus au creux de la vague, mais les conséquences de la crise sont loin d'avoir été surmontées. Nous ne retrouverons pas le niveau d'avant la crise avant 2012 », a déclaré Han Paul Frey, secrétaire fédéral de BAVC qui estime que l'analyse de la situation défendue par l'IG BCE est « complètement erronée » et que le catalogue de revendications présenté par le syndicat est significatif d'une « mentalité d'assuré multirisque ». La BAVC demande en conséquence un accord sans augmentation salariale. Pour le syndicat et ses adhérents, peu habitués à être traité de la sorte par son interlocuteur patronal, les positions de la BAVC sont une insulte aux efforts acceptés par les salariés face à la crise. Peter Hausmann, membre du directoire d'IG BCE et négociateur en chef, a rappelé qu'en 2009, son syndicat avait donné le feu vert pour 342 accords dérogatoires (Öffnungsklausel) aux accords de branche, dans des entreprises en difficulté employant près de 130 000 personnes. Considérant que la chimie a été nettement moins touchée que d'autres branches industrielles, et que les entreprises du secteur ont pour la plupart laissé la crise derrière elles, l'IG BCE refuse un gel des salaires ou un accord à long terme comme dans la métallurgie. L'accord signé dans ce dernier secteur est en effet valable pour 24 mois avec le versement d'une prime unique suivi d'une augmentation de 2,7 % en 2011. L'IG BCE veut un accord sur seulement 12 mois avec une augmentation salariale « digne de ce nom » mais que le syndicat n'a pas encore voulu chiffrer. L'organisation syndicale demande également la reconduction des accords existants sur la sécurité de l'emploi ainsi que, eu égard aux perspectives démographiques moroses, le développement du pacte « L'avenir par l'apprentissage » afin de pouvoir mieux planifier et garantir l'offre de places d'apprentissage suivies d'une embauche.

UE : les fédérations syndicales de la métallurgie, de la chimie et du textile posent les bases de leur rapprochement

Planet Labor 6 avril

Les présidents et secrétaires généraux de la FEM, de l'EMCEF et de la FSE:THC ont adopté, le 25 mars dernier, une déclaration conjointe pour une coopération plus étroite entre les trois organisations en vue de leur fusion prochaine au sein d'une fédération syndicale de l'industrie.

Positionnements communs. La FEM, la Fédération européenne des métallurgistes, l'EMCEF, la Fédération européenne des syndicats des mines, de la chimie et de l'énergie, et la FSE:THC, la Fédération syndicale européenne des textiles de l'habillement et du cuir, coopèrent déjà depuis quelques temps et devraient travailler encore plus étroitement dans les prochains mois. En effet, lors d'une rencontre fin mars, à Berlin, les instances dirigeantes des trois organisations syndicales ont décidé d'accélérer leur processus de rapprochement. La déclaration conjointe mise en ligne le 1er avril évoque des positionnements communs sur des thèmes allant de l'intégration européenne à la crise économique en passant par la désindustrialisation, et qui incitent les fédérations à travailler plus souvent ensemble pour plus d'efficacité.

Changement structurel. En filigrane de ce rapprochement, la fusion à venir des trois organisations. « Ce processus (...) débouchera sur un changement structurel pour mettre sur pied une fédération syndicale industrielle européenne unique ». La déclaration écarte toute perspective de réduction des moyens liée à la future fusion, estimant néanmoins que cela permettra une gestion plus efficace des ressources. Un groupe de travail sera bientôt mis sur pied pour élaborer une feuille de route et un agenda au processus de rapprochement des trois structures. Il s'agira aussi de traduire les programmes de travail validés par les Fédérations lors de leur congrès respectifs en programme d'action conjoint. D'ores et déjà, trois grandes conférences communes sont prévues dans la seconde moitié de 2010. Elles seront dédiées à la politique vis à vis des entreprises multinationales, à la négociation collective et à la politique industrielle.

JURISPRUDENCE

Prud'hommes : le gouvernement souhaite renforcer le rôle de l'écrit [08/04/10 les échos]

Le Conseil supérieur de la prud'homie doit examiner aujourd'hui un projet de décret qui aura des incidences sur la procédure devant la justice prud'homale. Le ministère de la Justice se dit « ouvert » à la discussion.

Sur le même sujet

Procédure orale : la chancellerie veut plus de formalisme

Un nouvel épisode va s'ajouter aujourd'hui au feuilleton qui dure depuis l'été dernier sur une éventuelle réforme de la procédure prud'homale. Cela a commencé avec la volte-face du secrétaire d'Etat à la Justice, Jean-Marie Bockel, qui avait évoqué en juillet une suppression de l'oralité des débats et de l'obligation d'une tentative de conciliation directe entre les deux parties avant tout passage devant la justice du travail. Il avait dû se raviser face aux protestations unanimes. Nouvelle tentative en octobre dernier de la garde des Sceaux elle-même, qui avait annoncé l'introduction d'une procédure écrite, une façon de professionnaliser une justice pas tout à fait comme les autres puisque non seulement les juges y sont élus mais aussi le salarié peut s'y défendre seul ou en faisant appel à un défenseur syndical. Mais Michèle Alliot-Marie avait, elle aussi, fait machine arrière face à Bernard Thibault, le leader de la CGT, comme face à François Chérèque, celui

de la CFDT. Au ministère de la Justice, on avait certifié alors que le décret visant à réformer la procédure civile en cours de préparation (voir ci-dessous) ne concernerait pas les prud'hommes.

CFDT et CGT inquiètes

Ce n'est pas tout à fait ainsi que les confédérations ont lu le projet de texte qui leur a été adressé en préparation de son examen, aujourd'hui, au Conseil supérieur de la prud'homie. Les syndicats reconnaissent que, pour l'essentiel, le projet de réforme ne concerne pas la justice du travail. Mais ils critiquent en particulier deux points. D'abord, l'ouverture faite à l'écrit dans les dispositions générales du projet de décret inquiète tant la CFDT que la CGT. Ensuite, le fait que la place de l'écrit soit renforcée devant les cours d'appel pourrait aussi concerner les affaires prud'homales. « *Nous attendons des débats d'aujourd'hui une vraie concertation sur tout cela* », explique Laurent Loyer de la CFDT. Dans l'entourage de Michèle Alliot-Marie, on se veut extrêmement rassurant : « *On va regarder la façon dont les confédérations syndicales vont s'exprimer au Conseil de la prud'homie, des instructions ont été données à la directrice des affaires civiles et du sceau pour se montrer ouverte aux arguments des uns et des autres.* »

Même chose concernant un autre sujet délicat sur lequel le Conseil de la prud'homie va aussi être consulté : celui de l'instauration d'une procédure participative en amont de la procédure judiciaire, qui viendra de fait concurrencer la procédure de conciliation prud'homale, obligatoire avant tout passage en jugement.

Au départ, il n'était pas question de soumettre le dossier aux partenaires sociaux car elle est inscrite non dans un projet mais dans une proposition de loi, du reste déjà votée au Sénat. Mais, en définitive, deux amendements gouvernementaux ont été présentés. Le premier prévoit la possibilité d'une intervention dans la procédure participative des défenseurs syndicaux (qui peuvent défendre les salariés comme les avocats dans le cadre des prud'hommes) ; l'autre précise que la procédure participative n'exonérera pas de l'étape de la conciliation.

Philippe Masson de la CGT reconnaît l'effort, mais il continue de contester le projet : « *Plutôt que d'aller chercher une nouvelle usine à gaz, il vaudrait mieux revaloriser la procédure de conciliation prud'homale* ». Ce pourrait bien être discuté prochainement : le troisième point à l'ordre du jour du Conseil de la prud'homie évoque d'une « réflexion susceptible d'être engagée sur la procédure prud'homale ». Là-dessus, il devrait y avoir consensus.

SOCIAL

Retraite : la réforme de 1993 a limité le déficit de près de 25 milliards [08/04/10 les echos]

La réforme menée par le gouvernement Balladur a permis que le déficit de la branche retraite du régime général soit limité à 5,6 milliards d'euros en 2008.

Le déficit de la branche retraites du régime général (salariés du privé) aurait atteint près de 30 milliards d'euros en 2008 au lieu de 5,6, s'il n'y avait pas eu de réformes des retraites en 1993, selon des chiffres présentés jeudi par la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

La réforme menée en 1993 par le gouvernement d'Edouard Balladur a fait passer de 10 à 25 le nombre des meilleures années de carrière prises en compte pour le calcul de la pension et de 37,5 à 40 le nombre d'années d'assurance nécessaire pour avoir une retraite complète dans le privé. Cette réforme a aussi modifié le mode de revalorisation chaque année des pensions, en l'indexant non plus sur les salaires bruts, mais sur l'évolution des prix, moins favorable. Elle a par ailleurs créé le Fonds de solidarité vieillesse (FSV), alimenté par une augmentation de la CSG (contribution sociale généralisée), pour prendre en charge certaines dépenses de solidarité jusqu'alors assumées par la branche retraite, comme le minimum vieillesse.

L'ensemble de ces mesures n'a pas permis d'éviter le retour des déficits, mais elle les a limités, selon des calculs de la CNAV. Parmi les mesures de cette réforme, c'est l'apport du FSV qui a eu l'impact financier le plus important. En 2009, le déficit de la branche retraites du régime général a été d'environ 7 milliards d'euros, selon des données encore provisoires.

Retraite : FO propose une grève de 24 heures [08/04/10 - les échos]

Dans une lettre envoyée à ses homologues syndicaux, Jean-Claude Mailly estime qu'une telle initiative, lancée « au moment opportun », pourrait placer le gouvernement dans une situation délicate.

AFP/Patrick Kovarik - AFP/Patrick Kovarik



Le numéro un de FO Jean-Claude Mailly a écrit mercredi à ses homologues syndicaux pour leur proposer, à quelques jours de l'ouverture officielle du dossier retraites par le gouvernement, «*un appel commun à 24 heures de grève interprofessionnelle, au moment opportun*». Dans cette lettre de deux pages rendue publique jeudi, Jean-Claude Mailly écrit que «*l'unité d'action sur des revendications et des modalités d'actions claires et déterminées est une des conditions importantes de la réussite*» de l'action syndicale pour la défense des régimes de retraite.

Il réaffirme que, «*compte tenu des expériences passées, les manifestations à répétition ne sont pas un gage d'efficacité, y compris quand le 19 mars 2009 trois millions de manifestants étaient descendus dans les rues*». «*C'est pourquoi je te propose un appel commun à 24 heures de grève interprofessionnelle, au moment opportun*», ajoute le dirigeant de FO. Selon lui, «*réussie, une telle initiative placerait le gouvernement dans une situation délicate (...)*».

Jean-Claude Mailly met en doute la volonté de l'exécutif de trouver d'autres solutions à la pérennité des régimes de retraite que le fait de travailler plus longtemps. «*Le gouvernement semble vouloir reprendre les mêmes arguments et les mêmes décisions qu'avant la crise*» alors même que «*la question des retraites est une question de financement qui doit être traitée en tant que telle par la recherche et l'obtention de recettes nouvelles*», écrit-il.

Il confirme enfin que les militants de FO sont «*fermement opposés à tout allongement de la durée du travail quelle qu'en soit la forme (allongement de la durée de cotisation et/ou report du droit au départ à 60 ans)*» et à toute «*remise en cause*» des régimes de retraite des fonctionnaires.

Le ministre du Travail Eric Woerth entame lundi une consultation des organisations syndicales et patronales sur ce thème. FO, qui n'a pas participé à la dernière réunion intersyndicale le 30 mars, a déjà fait savoir qu'elle organiserait sa propre mobilisation pour le 1er mai 2010, alors que CGT, CFDT, FSU, Solidaires et Unsa se dirigent vers un 1er mai unitaire.

Retraites : la Fondation Copernic et Attac appellent à la mobilisation [08/04/10 les échos]

La Fondation Copernic et l'association altermondialiste Attac ont lancé hier une pétition pour une «*vaste mobilisation citoyenne*» sur les retraites, demandant une taxation des profits pour s'attaquer aux déficits et la fin de «*l'idéologie absurde du travailler toujours plus*». «*Le gouvernement français s'apprête à engager une nouvelle réforme qui risque de porter un coup fatal au système de retraite par répartition en jurant une fois de plus que c'est pour le sauver*», écrivent-elles, ajoutant : «*Nous souhaitons contribuer à une vaste mobilisation citoyenne pour stopper cet engrenage.*» Sur la liste des signataires, figurent des sociologues (Luc Boltanski, Robert Castel, Patrick Champagne), des économistes (Pierre Concialdi, Frédéric Lordon, Henri Sterdyniak), mais aussi des politiques (dont Cécile Duflot, secrétaire nationale des Verts et Jean-Luc Mélenchon, président du Parti de gauche) et des syndicalistes.

FO propose une grève de 24 heures « au moment opportun » [09/04/10 les échos]

Intersyndicale. Alors que FO boude l'intersyndicale, Jean-Claude Mailly a écrit hier à ses homologues syndicaux pour leur proposer «*un appel commun à 24 heures de grève interprofessionnelle, au moment opportun*» : «*Les manifestations à répétition*», option que privilégie l'axe CFDT-CGT, «*ne sont pas un gage d'efficacité*» alors qu'une grève «*réussie*» «*placerait le gouvernement dans une situation délicate*». «*Si l'exécutif veut boucler le dossier en juin, deux ou trois manifestations n'y changeront rien. Il faut frapper plus fort*», explique Jean-Claude Mailly aux «*Echos*». Dans son courrier, il incite les syndicats à parvenir «*à des revendications et des modalités d'actions claires et déterminées*». Pourtant, FO ne prendra part ni au 1^{er} mai unitaire ni aux réunions de mi-avril pour tenter d'élaborer des revendications communes. «*Nous avons déjà mené des bilatérales et les positions de FO sont claires et connues. Aux autres désormais de prendre leurs responsabilités*», explique Jean-Claude Mailly.

La concertation sur les retraites débute lundi [09/04/10 - Reuters]

La réforme des retraites entrera lundi dans le vif du sujet avec le début des discussions entre le ministre du Travail, Eric Woerth, et les partenaires sociaux.

Le but de ces rencontres bilatérales est de fixer les objectifs et la méthode d'une réforme qui vise à juguler le déficit croissant des comptes de retraite.

Cette réforme, dont Nicolas Sarkozy et le gouvernement ont fait leur priorité pour 2010, doit répondre aux inquiétudes des Français sur la pérennité même du système de retraite, et rassurer les partenaires et les crédettes de la France sur la capacité du pays à réduire ses déficits.

La réforme, dont les contours se dessinent, s'ouvre dans un climat difficile pour le gouvernement, affaibli par la déroute de la droite aux élections régionales et une contestation au sein de la majorité de ses choix en matière de fiscalité.

L'Élysée souhaite annoncer les grandes lignes de la réforme fin mai-début juin et la présenter au Parlement en septembre.

Le changement du ministre chargé du dossier, avec le remplacement de Xavier Darcos par l'ancien ministre du Budget, Eric Woerth, ne bouleverse pas les objectifs du gouvernement.

Celui-ci a écarté un changement structurel de système, auquel il préfère une réforme "paramétrique" qui lui laisse la possibilité de jouer sur trois leviers : la durée effective de cotisation, le niveau des cotisations, et celui des pensions.

L'exécutif refuse de baisser le niveau des retraites et présente comme une conséquence logique de l'allongement de la durée de la vie celui du temps passé à travailler.

Il dispose pour cela de deux grandes options : un nouvel allongement de la durée de cotisation nécessaire pour toucher

une retraite complète, qui sera de 41 ans en 2012, et le relèvement de l'âge légal de la retraite, actuellement fixé à 60 ans.

HAUSSE DES PRÉLÈVEMENTS ?

Mais les syndicats refusent de soutenir une réforme qui pèserait uniquement sur les travailleurs et pourraient convaincre le gouvernement d'augmenter les prélèvements.

L'Elysée n'exclut pas qu'un "effort" en ce sens soit demandé aux bénéficiaires du 'bouclier fiscal', le dispositif qui plafonne les **impôts** directs des contribuables à 50% de leurs revenus.

Une piste envisagée est "un prélèvement spécifique pour une catégorie de la population", a-t-on dit jeudi à l'Elysée, en soulignant qu'il ne s'agissait que d'une hypothèse.

Des élus de tous bords plaident depuis longtemps pour une augmentation de la Contribution sociale généralisée (CSG) pour aider à redresser les comptes sociaux.

Une telle mesure a été refusée à plusieurs reprises par le gouvernement et n'est toujours pas souhaitée par l'UMP, a déclaré vendredi son secrétaire général Xavier Bertrand.

Pour justifier une éventuelle hausse des prélèvements, qui serait une entorse à la promesse de Nicolas Sarkozy de ne pas augmenter les impôts, l'exécutif a mis en avant la nécessité que la future réforme soit perçue comme "absolument juste".

"Aucune réforme ne sera acceptable pour les Français si ce n'est pas une réforme marquée du sceau de l'équité", avait déclaré Eric Woerth en prenant ses nouvelles fonctions.

Les fonctionnaires, qui seront eux aussi concernés par la réforme, craignent que cette exigence affichée d'"équité", doublée d'une volonté de simplifier les systèmes de retraite, ouvre la voie à une réforme prévoyant d'importantes concessions de leur part.

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2010 prévoit que le déficit du régime général, qui concerne la majorité des salariés du privé, atteindra 10,7 milliards d'euros.

L'an dernier, il s'est établi à 7,0 milliards, selon les chiffres quasi définitifs publiés le 2 avril, soit moins que les 8,2 milliards prévus jusqu'alors.

[Eric Woerth recevra successivement lundi les dirigeants de Force ouvrière, du Medef, de la CFDT, de la CGPME, de la CFTC, de la CGT, de l'UPA et de la CFE-CGC.](#)

Il recevra ensuite les représentants des fonctionnaires.

Mercredi, le Conseil d'orientation des retraites présentera ses nouvelles projections d'évolution des comptes de retraites, qui devraient faire état d'une poursuite de la dégradation si rien n'est fait.

Retraite : le Conseil d'orientation temporisé [09/04/les échos]

Le gouvernement et le secrétariat général du COR font un geste d'apaisement en direction des syndicats avant l'ouverture de la concertation, lundi.

Très attendue, la réunion du Conseil d'orientation des retraites qui se tient mercredi sera moins spectaculaire que prévu. Contrairement à ce qui était initialement envisagé, l'instance de réflexion et de concertation n'examinera pas ce jour-là le chiffrage des différentes « variantes » sur l'évolution du système de retraites (réclamé par le Medef, mais pas seulement). L'impact sur les finances publiques des sept scénarios -qui font varier l'âge légal du départ jusqu'à 65 ans et la durée de cotisation jusqu'à 45 ans -ne sera présenté que fin avril ou début mai dans un document spécifique. Le gouvernement et le secrétariat général du COR font ainsi un geste d'apaisement en direction des syndicats avant l'ouverture de la concertation, lundi. Plusieurs d'entre eux, CGT et CFDT en tête, avaient vivement protesté, le mois dernier, estimant que **certains scénarios envisagés relevaient de la provocation**. Ils menaçaient de se désolidariser des travaux du COR, ce qui aurait fait mauvais effet. La séance du 14 avril sera uniquement consacrée aux nouvelles projections financières réalisées par le COR, qui vont ré-actualiser le besoin de financement prévisionnel des régimes de retraite à l'horizon 2020 et 2050, suite à la crise économique. Trois scénarios seront examinés, qui varient en fonction d'hypothèses économiques plus ou moins optimistes (taux de chômage, évolution de la productivité). Le Premier ministre, François Fillon, a déjà donné un ordre de grandeur, évoquant un besoin de financement d'environ 100 milliards d'euros en 2050

Réforme des retraites : les hauts revenus mis à contribution ? le Parisien 09.04.2010

Alors que le coup d'envoi officiel de la réforme des retraites sera donné lundi, la piste d'une hausse des impôts semble privilégiée par l'Elysée. [Nicolas Sarkozy](#) serait favorable à «un prélèvement spécifique sur une catégorie de population» pour financer la réforme des retraites, selon les indiscrétions de son entourage.

L'Elysée n'a pas donné de précisions sur ce prélèvement spécifique, mais ce sont vraisemblablement les Français les plus aisés qui sont visés par ces propos. S'il «s'agit d'une piste parmi d'autres, cela traduit la volonté du [président](#) de la République d'avoir une réforme des retraites juste», insiste l'entourage du président.

Parmi les autres piste de travail, «la question des niches est intéressante», estime [Xavier Bertrand, secrétaire général de l'UMP, interrogé ce matin sur France Info](#). Jeudi, le Premier ministre, François Fillon, a de nouveau plaidé pour «le plafonnement ou la suppression de niches fiscales et sociales». Ces dispositifs permettent aux contribuables qui en bénéficient de réduire leurs impôts. Les bénéficiaires de hauts revenus en font partie.

La catégorie des fonctionnaires devrait également être touchée par la réforme, afin de rapprocher leurs régimes de celui des salariés du privé.

Le bouclier fiscal maintenu

Les niches fiscales, qui représentent quelque 70 à 75 milliards d'euros, ont déjà été plafonnées dans le budget 2009. Au regard de leur coût, elles constituent un gisement d'économies possible beaucoup plus important que la seule suppression du bouclier fiscal (500 à 700 millions d'euros).

Suppression qui n'est, en revanche, absolument pas à l'ordre du jour : le bouclier fiscal, consistant à ne pas verser plus de 50% de ses revenus en impôts, ne sera pas modifié, a souligné l'entourage de Nicolas Sarkozy. Le bouclier «me paraît un bon principe», a réagi ce matin [sur Europe 1 Alain Juppé](#). L'ancien Premier ministre s'est également dit favorable à une hausse des impôts pour les «très hauts revenus», jugeant normal qu'il y ait «un effort de solidarité vis-à-vis de ceux qui sont dans la souffrance».

Une retraite sur dix n'est plus financée, selon le gouvernement

Le gouvernement commencera lundi à consulter les organisations syndicales et patronales sur la réforme des retraites, dossier explosif, deux jours avant une réunion cruciale du Conseil d'orientation des retraites (Cor) sur les perspectives financières du système.

Les régimes de retraite par répartition, «un élément irremplaçable de notre modèle de protection sociale», sont «confrontés à d'importants déficits, qui menacent leur pérennité», a rappelé le ministre du Travail, Eric Woerth. Une retraite sur dix n'est plus financée en 2010, selon le gouvernement, François Fillon ayant chiffré le déficit du système à 100 milliards par an à l'horizon 2050.

Parmi les sujets qui fâchent, le relèvement de l'âge de la retraite à 65 ans. Il suscite une très forte opposition chez les syndicats pour lesquels cela ne règle qu'une petite partie des besoins de financement, tout en risquant d'accroître le chômage des seniors (l'âge moyen de sortie du marché du travail étant actuellement inférieur à 60 ans) et les dépenses de l'assurance chômage.

Alors qu'un texte doit être déposé au Parlement en septembre, Nicolas Sarkozy a indiqué le 24 mars que la réforme serait adoptée d'ici «six mois».

SANTE-SECURITE

«A La Poste, on demande de faire toujours plus avec toujours moins» 09/04/2010 Libération

Nous ne voulons aucunement qu'un parallèle soit fait avec France Télécom.» La précision est claire, et d'importance. Car si le syndicat FO de La Poste fait entendre sa voix sur la souffrance dans l'entreprise publique, il ne veut en aucun cas être soupçonné de récupérer la spirale de suicides avec laquelle l'opérateur téléphonique est aux prises depuis près de deux ans.

«Heureusement, on n'en est pas là. La situation est différente. Mais on est de plus en plus alertés sur des situations de souffrance au travail, explique le responsable FO de La Poste, Jacques Dumans. La problématique avec laquelle nous sommes aux prises est simple: c'est celle de faire toujours plus avec toujours moins.»

Dans un communiqué, l'organisation syndicale précise tout de même que *«neuf salariés ont mis fin à leurs jours depuis début 2009, tous en dehors du lieu de travail»*. *«Même s'il y a toujours une part de vie familiale et personnelle dans ces gestes, ils sont souvent liés aussi aux réorganisations, aux restructurations, aux pressions du management»*, précise FO.

Selon Jacques Dumans, la souffrance est *«essentiellement liée à la question de la productivité, principalement sur les métiers du courrier, mais aussi dans les bureaux de Poste. La restructuration du courrier a généré des diminutions d'emplois, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter les cadences, témoigne le syndicaliste. Ce qui est ressenti sur le terrain par une pénibilité accrue, un allongement des tournées, avec plus de stress et de troubles musculo-squelettiques»*

Autre explication du responsable FO: la moyenne d'âge relativement élevée, *«notamment en province, puisque nous ne recrutons plus»*. Aussi *«le gel des embauches fait qu'il n'y a plus de turn-over dans les difficiles métiers de manutention et production.»*

Le recul de l'âge de la retraite dans ces fonctions explique aussi l'augmentation de la souffrance au travail, selon Jacques Dumans. «*Avant, les facteurs pouvaient partir à 55 ans en raison de la pénibilité de leur tâche. Depuis 2003 et loi Fillon, peu de facteurs font jouer cette clause dite de "service actif", car ils ont alors des retraites de 1.000 euros par mois. Alors il poussent jusqu'à 60 ans, même si leur corps ne suit plus.*»

Et le responsable syndical de souligner qu'aujourd'hui «*50% des postiers sont contractuels, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas le statut de fonctionnaire. Sur les plates-formes de production, des collègues commencent avec des salaires de 1.050, 1.100 euros.*»

De son côté, la direction de La Poste souligne qu'elle «*développe avec détermination et d'importants moyens humains et financiers sur tout le territoire une politique de prévention des risques psychosociaux et d'amélioration de la vie au travail.*»

«*La direction ne fait pas la sourde oreille, confirme Jacques Dumans. Mais nous voulons que les chantiers ouverts sur la souffrance au travail débouchent sur des propositions concrètes et chiffrables. Actuellement, en terme de contenu, ce n'est pas suffisant. Nous demandons une pause dans la réorganisation de l'entreprise. Et davantage de temps partiels pour les seniors.*»

DIVERS

Industrie

Atome

Areva : l'augmentation de capital est imminente Le 08 avril 2010 AFP

Selon les déclarations à l'AFP de Bernard Bigot, administrateur général du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), l'augmentation de capital d'Areva interviendra dans les prochains mois.

«*Le mois qui vient ou les deux ou trois qui suivent* » a indiqué Bernard Bigot cité par l'agence de presse. A cette échéance, l'ouverture de 15% du capital du groupe nucléaire Areva, décidée par gouvernement français en juin 2009, devrait se concrétiser.

Pour l'instant, trois investisseurs déclarés sont sur les rangs : le fonds souverain du Qatar et le groupe japonais Mitsubishi Heavy Industries (MHI) ont déjà fait part de leur intérêt pour une entrée au capital d'Areva et le fonds souverain du Koweït est régulièrement

cité par la presse. D'autres, que l'administrateur général du CEA a choisi de ne pas mentionner, sont néanmoins sur les rangs.

Le plan de financement d'Areva doit permettre au groupe de financer plus de 10 milliards d'euros d'investissements d'ici à 2012. «*Un certain nombre d'investisseurs stratégiques sont maintenant convaincus de l'intérêt de l'entreprise. Les discussions sont maintenant au niveau de l'Etat sur la valorisation du groupe et sur les conditions de leur entrée* », avait affirmé en janvier Anne Lauvergeon, présidente du directoire du groupe aux députés de la commission du développement durable de l'Assemblée nationale. «*Toutes les grandes entreprises industrielles ou presque ont eu une augmentation de capital dans ces dernières années. Nous avons besoin de renforcer nos fonds propres par rapport à l'extraordinaire développement que nous connaissons*», avait-elle poursuivi.

Rapport Roussely. Interrogé sur la réorganisation de la filière nucléaire française, M. Bigot a estimé que le rapport commandé par l'Elysée à l'ancien patron d'EDF François Roussely devrait définir une «*nouvelle organisation industrielle adaptée à la diversité de clientèle* » internationale, l'essentiel du marché nucléaire se situant aujourd'hui hors de l'Hexagone. Pouvoir répondre à la demande des différents futurs clients, certains n'ayant besoin que de services nucléaires, d'autres d'un maître d'œuvre, d'autres un opérateur nucléaire, sera l'enjeu principal de la future organisation.

Devant les députés, Anne Lauvergeon avait laissé entendre que le consortium français avait eu des difficultés à s'organiser pour répondre à la demande d'Abou Dhabi, regrettant les deux réponses «*négatives* » successives d'EdF de s'engager dans cette aventure dès le départ. «*La problématique que nous avons eu, c'est que les émiratis avaient une demande très spécifique qui était d'avoir un seul contracteur. Quand j'ai identifié le sujet, très longtemps en avance, je suis allée voir le président d'EDF (Pierre Gadonneix, NDLR) pour lui demander d'y aller. La première fois, il m'a dit non*

parce que le projet n'existerait pas et, la deuxième fois, il m'a dit non parce que ce n'était pas un pays stratégique.» La suite est connue : fin décembre, le quatuor français (Areva, GDF-Suez, EDF et Total) a perdu le contrat des quatre réacteurs nucléaires au bénéfice du consortium coréen KepCo.

A l'origine, le montage réservait à GDF-Suez et à Total 45 % chacun du consortium, tandis que 10% revenaient à Areva. « *Toute la problématique a été de remettre EDF dans le sujet de façon harmonieuse.* » Anne Lauvergeon avait en outre souligné que les Emirats arabes unis, demandeurs d'un interlocuteur unique, n'avaient pas compris que la France confie le rôle d'opérateur à EDF pour le deuxième EPR français, tandis que GDF-Suez ne prenait qu'une participation dans ce projet. « *Jamais, nous n'avons voulu être le leader dans un pays. On n'est pas opérateur et on n'a aucune envie de faire le métier des autres* », a-t-elle également émis. Réponse du rapport Roussely incessamment sous peu.

Areva et EDF participent à l'essor du nucléaire italien 09/04/2010 Le Figaro

EDF, par l'intermédiaire de sa coentreprise avec Enel, a signé un accord avec Ansaldo. Areva en a signé trois avec différents partenaires italiens. L'Italie va de nouveau produire de l'énergie nucléaire avec un plan de construction de réacteurs qui doit débiter en 2013.

La coentreprise, créée par EDF et l'italien Enel, a signé un accord de partenariat avec Ansaldo, la branche nucléaire du groupe italien Finmeccanica. Ce partenariat de cinq ans prévoit une coopération entre la coentreprise et Ansaldo «pour le développement et la construction de 4 réacteurs nucléaires de technologie EPR qu'EDF et Enel prévoient de construire en Italie» indique EDF.

De son côté **Areva a annoncé avoir signé trois accords avec des entreprises italiennes ce vendredi**. Le premier accord, signé avec Ansaldo, permettra aux deux entreprises de travailler ensemble en Italie, dans le cadre du projet de construction des quatre réacteurs mené par ENEL et EDF, mais également dans le reste du monde. Ce partenariat se traduira notamment par une coopération dans l'ingénierie, la fourniture de certains équipements et les activités de montage et d'essais de mise en service.

Le deuxième accord, signé avec Techint, un groupe spécialisé dans l'ingénierie et la construction de grandes installations industrielles, prévoit la coopération des deux entreprises dans de futurs projets nucléaires clé en main dans le monde.

Enfin, un accord dans la formation a été signé avec le consortium interuniversitaire pour la recherche et la technologie nucléaire (CIRTEN). Il prévoit la contribution d'Areva pour le développement de nouvelles compétences industrielles nucléaires en Italie.

Ces accords viennent alors que le sommet annuel entre la France et l'Italie se déroule à Paris, où Nicolas Sarkozy et Silvio Berlusconi, le président du Conseil italien, se rencontrent. Le but de ces accords pour EDF et Areva est d'être sur les rangs pour la relance de l'énergie nucléaire en Italie à partir de 2013.

L'Italie a interdit l'énergie nucléaire en 1987, suite à l'accident de Tchernobyl. Mais cette année, **un décret a fixé un calendrier pour que la construction de nouveaux réacteurs commence à partir de 2013**. Silvio Berlusconi, avait indiqué vouloir que 25% de l'électricité produite en Italie vienne de réacteurs nucléaires.

Areva : Anne Lauvergeon loin d'être radiée du nucléaire 09/04/2010 Libération

Longtemps sur la sellette, la patronne du leader mondial de la filière devrait sauver sa tête. Au grand dam de ses ennemis, à commencer par le patron d'EDF.

A l'évocation de son nom, les visages se déforment instantanément. Regard accablé ou rictus goguenard. A l'image de ce grand patron, qui la connaît très bien. «*Lauvergeon ? La pauvre. Elle est venue me voir il n'y a pas longtemps. Je l'ai ramassée à la petite cuillère, quasi en larmes. Elle sait qu'ils veulent sa peau, elle ne sait plus à quelle porte frapper. Je lui ai dit qu'elle devait continuer à se battre, que rien n'était joué.*» Ils ? Une poignée d'hommes d'influence. Le chef de l'Etat en personne. Et le patron d'EDF, Henri Proglio. Une poignée d'hommes qui, s'appuyant sur le calamiteux échec de la filière nucléaire française à Abou Dhabi et le désastre financier du chantier EPR en Finlande, a décidé d'en finir avec le règne d'Anne Lauvergeon à la tête d'Areva.

Le mois dernier, la chose était entendue. Lauvergeon sautait. C'était l'affaire de quelques jours. Mais, pour paraphraser le secrétaire général de l'Elysée, Claude Guéant, «*la vérité d'hier n'est pas celle d'aujourd'hui*». Selon nos informations, sauf coup de sang présidentiel - jamais à exclure -, la «fenêtre d'opportunité» s'est refermée. Lauvergeon devrait garder son poste. Et même aller jusqu'au bout de son mandat, qui expire en juin 2011. Pour de multiples raisons. Politiques, industrielles, financières. Et humaines.

Une patronne isolée dans les cercles du pouvoir

«*Le problème numéro 1, c'est qu'ils n'ont trouvé personne de crédible pour la remplacer*», confie un proche de l'Elysée. Tout a commencé avec la nomination d'Henri Proglio à la tête d'EDF, le 25 novembre. Adoubé par Claude Guéant et Nicolas Sarkozy lui-même pour incarner la filière nucléaire française, l'homme pense qu'il a carte blanche. Dans *les Echos* du 23 novembre, juste avant sa nomination, Proglio déclenche les hostilités. «*Il faut que la filière française se range derrière EDF*», lance-t-il, envisageant même qu'EDF entre au capital d'Areva. Lauvergeon prend ça comme une déclaration de guerre. Elle dure depuis lors.

Rien, dans leur passé professionnel, n'a pu alimenter une quelconque animosité entre ces deux monstres d'ambition. La sortie fracassante de Proglio traduit surtout un agacement croissant du Château vis-à-vis d'une PDG qui a toujours refusé de se plier aux injonctions de l'Etat actionnaire. Et ses réticences à céder - sous la pression de l'Etat - sa filiale T&D à Patrick Kron, le patron d'Alstom, un proche de Sarkozy et de Martin Bouygues (actionnaire de référence d'Alstom), ont laissé des traces. A l'exception de Christine Lagarde, une de ses grandes copines, avec qui elle aime faire des virées shopping, et de François Fillon, avec qui elle entretient de bonnes relations, Lauvergeon n'a aucun soutien au sommet de l'Etat.

Une guerre de succession trop compliquée

Courant mars, la liste des prétendants commence à circuler dans la presse. A tel point que Sarkozy lui-même se voit contraint de monter au créneau. «*Ces disputes publiques entre les dirigeants de ces entreprises [comprendre les patrons d'EDF et d'Areva, ndlr], c'est inadmissible, lance-t-il, le 12 mars, dans le Figaro magazine. L'Etat va y mettre de l'ordre. Nous prendrons une décision en avril.*» Le site Mediapart rapporte peu après qu'une réunion s'est tenue à l'Elysée le 19 mars autour de Claude Guéant, avec Henri Guaino (conseiller spécial de Nicolas Sarkozy), Jean-Louis Borloo (ministre de l'Ecologie et de l'Energie) et Jean-Paul Faugère (directeur de cabinet de François Fillon). Le sort de Lauvergeon y aurait été scellé. Et Yazid Sabeg, actuel haut-commissaire à la Diversité et à l'Egalité des chances, mis en orbite pour lui succéder. Comme lors de la nomination de Proglio à la tête d'EDF, Bercy, pourtant tutelle d'Areva, est tenu à l'écart.

La concentration des décisions dans les mains du seul Guéant commence à agacer au ministère des Finances. «*Malheureusement, on ne change pas les hommes*», y soupire-t-on. Sabeg a deux qualités : il est l'ami de Proglio et il est issu de la diversité. «*Et ça, ça plaît à Sarkozy*», confie un visiteur du Château. Pour beaucoup pourtant, l'homme est un peu léger. De plus, son bilan à la tête de sa société, Communication et Systèmes, ne fait pas l'unanimité. «*C'est tout sauf un industriel, a fortiori du nucléaire !*» s'exclame un connaisseur du dossier, pourtant proche de Proglio.

La machine à rumeurs continue, puisant notamment dans le vivier des femmes. On évoque Pascale Sourisse (patronne de division du groupe d'électronique Thales), Anne-Marie Idrac (ex-boss de la RATP, et actuelle secrétaire d'Etat au Commerce extérieur)... Dans les dîners en ville, Lauvergeon fait la fière : «*C'est très insultant pour moi, cette liste.*» Courant mars, l'orgueilleuse obtient un rendez-vous en tête-à-tête avec Claude Guéant pour tenter de sonder les projets de Sarkozy. En vain.

Une commission qui pencherait en faveur du statu quo

Elle sait que son sort ne tient plus qu'à une chose : la commission sur la réorganisation de la filière nucléaire française, diligentée par Sarkozy, et présidée par l'ex-patron d'EDF, François Roussely. Et dont les conclusions sont attendues fin avril. **Or, selon nos informations, rien, dans le rapport Roussely ne permettra à l'Elysée de justifier le débarquement de Lauvergeon.** Ses ennemis espéraient notamment que ce rapport lui attribuerait - et à elle seule - l'échec du mégacontrat d'Abou Dhabi que Sarkozy n'a toujours pas digéré. Mais «*il s'avère que la responsabilité est surtout collective*», assure un membre de la commission, pourtant hostile à Lauvergeon. Le poids lourd EDF, alors piloté par Pierre Gadonneix, a ainsi longtemps refusé de rejoindre le consortium français (Areva, GDF Suez, Total). Et n'a dû s'y résoudre qu'au dernier moment, sous l'injonction de Guéant. Trop tard.

Les membres de la commission Roussely ont surtout fait savoir à l'Elysée qu'ils refusaient de servir d'alibi. Donc que leur travail ne devait en aucun cas être prétexte à l'éviction de Lauvergeon. «*On n'échapperait pas à une nouvelle polémique, nous a confié l'un d'eux. Les problèmes de personnes risqueraient de tuer le fond de notre réflexion.*» Bien que proche de Proglio - il a fait campagne pour sa nomination à la tête d'EDF -, Roussely a toujours pris soin de préserver la patronne d'Areva. Tous deux à gauche, ils se sont croisés longtemps dans les coulisses de la Mitterrandie. Et ils ont travaillé ensemble de 1997 à 2004 : lui à la tête d'EDF, elle à celle d'Areva. Plutôt dans un bon climat.

Bien que touchée par une méchante grippe ces derniers jours, Lauvergeon aime à plaisanter. «*Je suis pestiférée*», lance-t-elle à ses interlocuteurs, alternant à l'envi premier et second degré.

Une actualité favorable à Anne Lauvergeon

Celle qui a surmonté nombre de campagnes de déstabilisation espère être sauvée par le calendrier. Depuis l'été, elle travaille à une augmentation de capital. Détenue à 87% par l'Etat, Areva cherche à faire rentrer dans ses caisses 3 milliards d'euros pour financer son développement. Trois investisseurs sont prêts à y aller : les fonds souverains du Qatar et du Koweït et le groupe japonais Mitsubishi Heavy Industries. Le dossier a atterri à Bercy. Ne reste plus qu'à déterminer le prix du ticket d'entrée. «Avec ces rumeurs, les investisseurs ont du mérite à ne pas avoir jeté l'éponge», dit-on à Areva. Le groupe fait savoir que le calendrier se resserre et qu'il est «indispensable» d'aboutir avant fin avril. Une façon de rendre impossible un changement précipité de management ? Il risquerait de faire capoter l'opération financière.

L'autre actualité à laquelle Lauvergeon se raccroche vient de Finlande. Un pays où Areva a pourtant englouti plus de 2 milliards d'euros dans un contrat facturés... 3 milliards. Il s'agit du fameux EPR, réacteur nucléaire de nouvelle génération, dont le chantier accumule les retards. Mais voilà, une source sûre confiée à *Libération* que la Finlande n'est pas d'humeur rancunière. La preuve : Helsinki devrait annoncer dans les jours qui viennent la construction d'une nouvelle centrale. Un nouveau deal salvateur pour Areva, convaincue depuis le début que son EPR est le seul à répondre aux critères des autorités de sûreté. Si une telle nouvelle devait se confirmer, elle enlèverait quelques arguments aux pourfendeurs de la méthode Lauvergeon...

Enfin, et surtout, l'actualité politique et *people* franco-française apporterait un soutien inespéré à la patronne d'Areva. De la déculottée des régionales à l'affaire d'Etat «des rumeurs» (lire aussi page 2), en passant par l'UMP qui se rebelle, les observateurs du Château ne voient pas l'Elysée prendre le risque d'ouvrir un nouveau front. Et ce, alors que la plaie de la double casquette-double salaire de Proglio (Veolia et EDF) vient tout juste de cautériser.

Sans compter l'ambiance «grand déballage». La teigneuse et très médiatique Anne Lauvergeon n'hésite pas à faire savoir en privé que, si elle était débarquée brutalement, elle n'hésiterait pas à dire tout haut ce que, pour l'instant, elle se refuse à mettre sur la place publique. Le 1^{er} avril, elle se trouvait dans le bureau de Claude Guéant en compagnie d'Henri Proglio et Gérard Mestrallet (patron de GDF Suez). Pour parler de quoi ? De «l'avenir de la filière».

Caoutchouc

Total cède Mapa-Spontex à l'américain Jarden pour 335 M€ Le 06 avril 2010

Eponges, gants de cuisine, biberons et préservatifs quittent le giron du pétrolier français pour le groupe américain de grande consommation. Total a finalisé la vente de Mapa-Spontex à Jarden Corporation pour 335 millions d'euros. Avec la cession de ses activités de chimie de spécialité grand public, le groupe français continue à « recentrer son portefeuille d'activités chimiques sur la science des matériaux, comme les polymères, les adhésifs, le traitement des caoutchoucs et la métallisation », souligne François Cornélis, directeur général de la branche Chimie de Total.

Avec près de 500 millions d'euros, Mapa-Spontex représentait 0,3 % du chiffre d'affaires du groupe. Elle commercialise dans 80 pays les gants Mapa, les éponges Spontex, les tétines et biberons Nuk et Tigex (Lillo, Fiona et First Essentials), les préservatifs Billy Boy et Fromms ou encore des pneus de vélos. L'entité emploie 4 000 personnes, dont 700 en France sur cinq sites de production : Saint-Hippolyte (Doubs), Roubaix (Nord), Liancourt (Oise, deux usines) et Beauvais (Oise). Fondée en 1932 à Beauvais, Spontex (contraction de Sponges et textiles) avait fusionné avec Mapa en 1997. Depuis 2008, Total cherchait un repreneur et avait retiré l'an dernier Mapa-Spontex de sa filiale Hutchinson.

Jarden, qui compte plus de 20 000 salariés dans le monde, renforce ainsi sa présence à l'international et ses activités qui regroupent une centaine de marques.

Justice : l'Etat réclame 12 000 euros à six «Conti» Le Parisien 07.04.2010

Derniers rounds pour les «Conti»? L'avocate de l'Etat a demandé mercredi près de 12 000 euros de dommages et intérêts à six ex-salariés de l'usine [Continental](#) de Clairoux (Oise) condamnés au pénal à des amendes pour le saccage en avril 2009, de la sous-préfecture de Compiègne (Oise).

Dans sa plaidoirie devant [le tribunal de grande instance de Compiègne](#), Me Julie Courtin a expliqué que si les dégâts étaient estimés au [total](#) à 52662 euros, l'Etat a été indemnisé par son assurance à hauteur de plus de 40.000 euros. «Aujourd'hui je ne vous demande que le montant résiduel», soit 11.957 euros, a déclaré l'avocate, qui a également demandé au tribunal de condamner les salariés à verser 3.500 euros au titre des frais de [justice](#). La décision a été mise en délibéré au 2 juin.

Plusieurs centaines de personnes devant le tribunal de Compiègne

A la mi-journée, entre 400 selon la police et 1.000 personnes selon la CGT ont manifesté dans les rues de Compiègne depuis la gare pour rejoindre le tribunal. Le 21 avril 2009, quelque 200 ouvriers de l'usine de Clairoux avaient laissé éclater leur colère dans les locaux de la sous-préfecture de Compiègne après avoir appris le rejet par la justice de leur demande d'annulation du plan social.

Les six ouvriers avaient été condamnés au pénal en janvier à de simples amendes de 2.000 à 4.000 euros par la cour d'appel d'Amiens, échappant aux peines de prison avec sursis prononcées en première instance.

[L'usine de Clairoux, qui employait 1.120 salariés, a été fermée début 2010.](#) Après plusieurs mois de lutte, les ouvriers avaient décroché 50.000 euros d'indemnités extra-légales.

Chimie

Le plan de recrutement : Arkema en Rhône-Alpes 06 avril 2010 Usine nouvelle

A Balan (Ain), le groupe chimique pourrait créer une cinquantaine d'emploi si son projet biomasse avec Dalkia venait à se concrétiser. Nécessitant un investissement de 50 M€, une chaudière bois remplacerait le système actuel au fioul. [L'usine Arkema](#) pourrait à la fois produire de l'électricité et la vapeur dont elle a besoin en production. Le site de Balan est spécialisé en polychlorure de vinyle (PVC) et en éthylène vinyle acétate (EVA).

Un mort et 12 blessés dans l'explosion d'une usine à Gennevilliers Le 07 avril 2010 AFP

Un agent de sécurité a été tué et 12 personnes, pompiers et policiers pour la plupart, ont été blessées dans une explosion précédée d'un incendie d'origine indéterminée, mercredi dans une usine du groupe Carbone-Lorraine à Gennevilliers.

La personne décédée est le responsable de la sécurité de cette usine de transformation de carbone. Parmi les blessés figurent **quatre policiers** et **quatre sapeurs-pompiers**.

Le **pronostic vital est engagé pour l'un des policiers**, deux autres se trouvant dans un état grave et le troisième étant plus légèrement blessé, a précisé sur place le procureur adjoint de Nanterre, Marie-Christine Daubigney. On dénombre également **quatre autres blessés, parmi lesquels un agent EDF et un employé de l'entreprise**. Au total, "neuf personnes sont très sérieusement blessées", selon la préfecture de police.

Le **sinistre est survenu dans la nuit de mercredi à jeudi** dans une usine du groupe Carbone-Lorraine. Il y a d'abord eu un incendie à 03h25, "d'origine indéterminée" selon la préfecture, suivi à 04h20 d'une explosion, alors que les secours et les forces de police étaient sur place. L'usine de Carbone-Lorraine, qui emploie environ 300 personnes, transforme le graphite de carbone pour fabriquer des systèmes de freinage des TGV ou d'atterrissage des Airbus.

L'explosion a eu lieu dans un **four à très haute température** "qu'on ne peut pas éteindre avec de l'eau, ce qui a compliqué techniquement la gestion de cet incendie", a souligné sur place le ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux.

De son côté, le ministre de l'Industrie, Christian Estrosi, qui s'est également rendu sur les lieux, a jugé que les risques n'avaient pas été "suffisamment mesurés" durant l'intervention des secours. **"Seuls ceux qui étaient à proximité**, parce qu'on n'a pas mesuré suffisamment le risque qu'il y avait dans les mesures à prendre pour éteindre l'incendie, **ont été touchés"**, a-t-il déclaré. "S'ils n'avaient pas été à proximité, nous n'aurions aucun incident à l'heure actuelle, ça veut dire qu'il faut tirer toutes les conséquences de l'enquête pour que cela ne puisse plus jamais se produire", a-t-il ajouté.

DU SABLE OU DU CIMENT POUR ETEINDRE L'INCENDIE

Pour éteindre l'incendie, les pompiers ont utilisé du sable ou du ciment, parce que l'eau pyrolyse immédiatement a précisé le général Joël Prieur, commandant de la brigade des sapeurs pompiers de Paris.

"A partir d'une certaine température, le seul agent d'extinction que nous avons c'est le sable ou le ciment ", a-t-il expliqué. "L'incendie a été éteint au sable mais il a pu y avoir de l'eau qui est passée dans le réacteur" du four, a ajouté le commandant Prieur.

L'hypothèse d'une poche d'eau dans le four qui aurait "engendré l'explosion" a été avancée par le directeur de l'établissement, Jérôme Lavenac. "S'il y a présence d'eau dans l'installation, on peut avoir un phénomène de pyrolyse à cette température-là", a-t-il dit. Pour transformer le carbone, il faut monter à une **température d'environ 2.000 degrés**.

Pour le procureur de Nanterre, Philippe Courroye, l'incendie, est "vraisemblablement d'origine accidentelle". "L'enquête devra déterminer l'origine du sinistre et d'éventuels manquements à la sécurité, je dis bien d'éventuels manquements", a-t-il ajouté.

Le parquet de Nanterre a confié l'enquête à la Brigade de répression de la délinquance aux personnes (BRDP).

Plusieurs groupes seraient intéressés par Cognis [09/04/10 - Reuters]

Les propriétaires de l'allemand Cognis, fabricant d'additifs pour les cosmétiques et de détergents, sont en discussions de vente avec plusieurs parties dont **BASF**, apprend-on vendredi de sources proches des négociations.

Permira [PERM.UL] et Goldman Sachs Capital Partners, souhaitent vendre Cognis pour un prix d'au moins 3,5 milliards d'euros, a-t-on dit. Les deux fonds avaient refusé en 2006 des offres de reprise de Cognis [COGNS.UL] comme étant trop basses. BASF, Permira et Goldman Sachs se sont refusés à tout commentaire. Cognis n'était pas disponible dans l'immédiat.

Pétrole

L'investissement : ExxonMobil en PACA 06 avril 2010 Usine nouvelle

Le groupe ExxonMobil va investir près de 47 M€ dans la raffinerie Esso de Fos-sur-Mer (270 salariés). Un premier projet d'une vingtaine de millions d'euros consiste à construire un nouveau pipeline GPL de 22 km pour relier le site avec la caverne de stockage de Lavera, à Martigues. Opérationnel en 2012, l'équipement disposera d'une capacité maximale de 400 000 tonnes par an. Le second projet d'environ 17 M€ concerne l'intégration thermique de la tour de distillation atmosphérique. Enfin, près de 10 M€ seront consacrés à la réduction des émissions de dioxyde de soufre, d'oxyde d'azote et de composés organiques volatiles (COV) en vue d'anticiper les futures législations.

« Pétrole contre nourriture » : Total mis en examen pour corruption [06/04/10 les échos]

Le juge Serge Tournaire a récemment mis en examen Total pour corruption ainsi que pour complicité et recel de trafic d'influence. Plusieurs de ses dirigeants ont déjà été mis en examen depuis 2006. En cause, le versement présumé de commissions occultes, qui auraient permis à Total de contourner les règles strictes du programme de l'ONU.



Premier groupe français par le chiffre d'affaires, les profits et sa valeur en Bourse, Total vient de décrocher une autre distinction, moins glorieuse : l'entreprise a récemment été mise en examen pour corruption ainsi que pour complicité et recel de trafic d'influence. Cette décision spectaculaire a été prise début 2010 dans le cadre de l'affaire « pétrole contre nourriture » par le nouveau juge d'instruction en charge de l'enquête, Serge Tournaire, qui a succédé à Xavière Simeoni. L'information, mentionnée discrètement dans le rapport annuel de Total, rendu public la semaine dernière, a été confirmée aux « Echos » par plusieurs sources concordantes.

Plusieurs dirigeants ou anciens dirigeants du groupe pétrolier sont déjà mis en examen à titre individuel depuis 2006 dans le cadre de cette affaire, dont Christophe de Margerie, l'actuel patron du groupe, qui était directeur général en charge de l'exploration-production à l'époque des faits. Le juge Philippe Courroye, qui instruisait l'affaire, avait alors placé Christophe de Margerie en garde à vue durant quarante-huit heures avant de le mettre en examen pour « complicité d'abus de biens sociaux et complicité de corruption d'agents publics étrangers ».

Mais, à présent, c'est l'entreprise elle-même qui est visée. C'est l'une des premières fois, si ce n'est la première, qu'un groupe du CAC 40 est ainsi mis en examen pour corruption. La corruption d'agents publics étrangers dans le cadre de transactions commerciales internationales est un délit relativement récent en France. Il est issu d'une loi de juin 2000 qui transpose en droit français la convention de l'OCDE signée en 1997.

L'enquête à l'origine de toutes ces mises en examen a été ouverte dès 2002, à la suite de faits signalés par Tracfin, l'organisme anticorruption de Bercy. En cause, le versement présumé de commissions occultes, qui auraient permis à Total de contourner les règles strictes de « pétrole contre nourriture », ce programme humanitaire mis en place en 1997 par l'ONU pour que le peuple irakien ne souffre pas trop de l'embargo international consécutif à l'invasion du Koweït. En utilisant une caisse noire, Total aurait versé des commissions à des responsables irakiens pour accéder au pétrole, dont la vente était en principe autorisée uniquement dans le cadre du programme. Une version formellement contestée par le groupe, qui assure s'être toujours conformé aux règles. Total rappelle également que « le rapport Volcker de la commission d'enquête indépendante créée par l'ONU avait écarté tout grief de corruption » dans le cadre de ce programme.

Image détériorée

Ces arguments ont d'abord semblé avoir porté. L'été dernier, le parquet a en effet requis un non-lieu pour l'ensemble des salariés et anciens salariés du groupe ainsi que pour son patron, Christophe de Margerie. Le parquet a estimé que les documents transmis ne contenaient pas d'éléments constitutifs d'abus de biens sociaux. Il a aussi demandé que l'ancien ministre Charles Pasqua, qui était soupçonné de s'être livré à un trafic d'influence dans la même affaire, bénéficie d'un non-lieu. Mais Serge Tournaire, le nouveau juge d'instruction, n'a pas lâché l'affaire pour autant, comme le montre la mise en examen de Total. Une décision prise « *malgré l'avis du parquet* », affirme la direction du groupe, qui va peut-être ici vite en besogne : le réquisitoire du parquet, concernant uniquement les personnes physiques mises en cause, ne disait rien de la personne morale Total, et pour cause : le groupe pétrolier n'était à l'époque pas mis en examen.

Dans l'entourage du groupe pétrolier, on estime cette nouvelle mise en examen surprenante, voire extravagante, dans la mesure où la magistrate chargée précédemment du dossier, Xavière Simeoni, n'avait pas jugé bon d'incriminer Total SA. Elle « *intervient huit ans après le début de l'instruction, sans qu'aucun élément nouveau n'ait été versé au dossier* », souligne le groupe.

Après les procès liés à l'« Erika » et à la catastrophe d'AZF, cette affaire de corruption présumée tombe mal pour Total. Elle risque de détériorer encore l'image d'un groupe perçu très négativement par les Français. Près de sept personnes sur dix en ont une opinion négative, selon le dernier baromètre Posternak-Margerit réalisé avec Ipsos. Il faudra tourner la page des démêlés judiciaires et des procès pour pouvoir, un jour, remonter la pente.

Petroplus veut vendre la raffinerie de Reichstett Le 06 avril 2010

La petite raffinerie alsacienne, parmi les douze encore en activité en France, est sur la sellette.

Petroplus Holdings AG évalue des "alternatives stratégiques" pour sa raffinerie de Reichstett, proche de Strasbourg. En se basant sur les investissements futurs en capital à effectuer sur ce site, le management de Petroplus considère désormais une vente du site de Reichstett comme possible, selon un communiqué publié jeudi soir par le groupe d'exploitation de raffineries.

UNE STRATEGIE DE RACHATS DANS LES ANNEES 90

Contrôlée par Carlyle, Petroplus est basée depuis août 2006 à Zoug, un petit canton de Suisse centrale réputé pour son régime fiscal particulièrement attrayant. La société a mené depuis les années 1990 une stratégie d'acquisition des raffineries d'Europe, alors que les majors se désengageaient. Fondée aux Pays-Bas en 1993, elle a acquis quatre ans plus tard des parts dans la raffinerie que le sud-coréen Daewoo possédait à **Anvers**, en Belgique. En 2000, Petroplus étendait son réseau en rachetant à Shell la raffinerie de **Cressier**, située en Suisse dans le canton de Neuchâtel. La même année, la raffinerie de **Teesside** au Royaume-Uni (Coryton, sur l'estuaire de la Tamise) passait sous son contrôle, de même que de nouvelles infrastructures à Anvers. En 2006, Petroplus a conclu un accord avec ExxonMobil pour acquérir la raffinerie d'**Ingolstadt** en Allemagne dont elle prend possession dans le courant de l'année 2007. Vient ensuite la raffinerie de Petit Couronne, près de Rouen en France, et de **Reichstett**, proche de Strasbourg, rachetées en 2008 à Shell. Le groupe opère donc six sites en Europe. Un appétit d'ogre rendu possible grâce au soutien d'un actionnaire aux poches profondes : Carlyle.

DES PURES PERTES EN 2010

Mais la crise économique et l'effondrement des marges de raffinage en Europe en 2009 ont eu raison de cet élan. L'an dernier, Petroplus a transformé le site britannique de Teesside en dépôt, faute de repreneur. Dotée d'une capacité de production de 83.000 barils par jour, la raffinerie de Reichstett est l'une des plus petites et des moins modernes du groupe suisse. Elle a perdu des dizaines de millions de dollars en 2009 et emploie environ 300 personnes, rappellent les Echos. En 1998, Shell avait déjà décidé de la fermer, ne la jugeant pas assez rentable et trop éloignée des ports. Petroplus était venu à sa rescousse, pour mieux se retirer deux ans plus tard. Trouver un acquéreur pour Reichstett sera d'autant plus difficile que des raffineries de taille beaucoup plus importante, comme le site de Total à Lindsey ou celui de Shell à Stanlow en Grande-Bretagne, sont également à vendre. Des groupes chinois, indiens ou russes étudient les dossiers en Europe. Mais tous ne seront pas repris. Total, d'ailleurs, a décidé de fermer sa raffinerie des Flandres faute de repreneur.

Erika : Total se pourvoit en cassation Le 07 avril 2010 usine nouvelle

Total, la société de classification italienne Rina, l'armateur du navire Giuseppe Savarese et son ancien gestionnaire Antonio Pollara, ainsi que plusieurs communes se sont pourvus en cassation.

Le groupe Total a annoncé mardi 6 avril son pourvoi en cassation contre sa condamnation pour pollution maritime, confirmée en appel la semaine dernière. Dans une déclaration à l'AFP, l'avocat du groupe, Me Daniel Soulez-Larivière, estime que l'arrêt de la cour d'appel pose un problème de compatibilité entre la loi française de 1983 sur le délit de pollution et les conventions internationales de Montego Bay et Marpol, ainsi qu'un problème d'applicabilité à l'affrètement de la loi de 1983. Cette loi vise les personnes ayant exercé un "pouvoir de contrôle ou de direction dans la gestion ou la marche du navire" soit le capitaine, le propriétaire ou le gestionnaire du navire, mais pas l'affrètement Total.

Le 30 mars dernier, le groupe a d'ailleurs été exonéré de sa responsabilité civile par la cour d'appel. Total n'a donc pas à

payer les dommages, réévalués à 200,6 millions d'euros en appel, sans pour autant se faire rembourser les 171 millions d'euros déjà versés lors du jugement de première instance, en 2008.

La société de classification italienne Rina, l'armateur du navire Giuseppe Savarese et son ancien gestionnaire Antonio Pollara ont déjà saisi la cour de cassation la semaine dernière. Neuf communes du littoral de Loire-Atlantique ont également décidé de se pourvoir en cassation, indique Ouest-France.fr mardi 6 avril. Elles retireront leur pourvoi si Total décidait de payer les dommages supplémentaires décidés par la justice.

Paris maintient ses objectifs 2010 en matière de biocarburants [08/04/10 - Reuters]

GRAND-COURONNE, Seine-Maritime, - Bruno Le Maire a réaffirmé jeudi la détermination de la France à atteindre en 2010 une part de 7% de biocarburants dans les carburants routiers, alors que l'objectif européen est de 5,75%. Le ministre de l'Agriculture s'est rendu sur le site de Saipol/Diester Industrie (groupe Sofiproteol) à Grand-Couronne, en Seine-Maritime, pour inaugurer une ligne de production de biogazole (estérification). Il a en outre posé la première pierre d'une unité de cogénération permettant la production simultanée d'électricité et de chaleur à partir de biomasse.

Un rapport sur les "analyses de cycle de vie appliquées aux biocarburants de première génération consommés en France" est par ailleurs rendu public jeudi sous l'égide du ministère de l'Ecologie et de l'Énergie et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Selon ce rapport, réalisé par le cabinet Bio Intelligence Service, les biocarburants produits en France présentent, sans tenir compte du carbone des sols, "des gains nets en émission de gaz à effet de serre de 60 à 70% pour les biodiesels et de 50 à 65% pour les bioéthanol, par rapport à des carburants fossiles". L'étude reste toutefois "prudente et incomplète sur la question du changement d'affectation des sols" et préconise des travaux complémentaires, précise le ministère de l'Ecologie dans un communiqué. Plusieurs facteurs (retournement des prairies, usage de co-produits...) sont en effet à même de modifier substantiellement les résultats.

Pour France Nature Environnement (FNE), cette étude relève un bilan carbone "désastreux". UNE MANNE AGRICOLE?

"Lorsqu'on prend en compte les changements d'affectation des sols (déforestation notamment), l'impact effet de serre des agrocarburants est le double de celui de l'essence ou du gasoil remplacés", remarque l'organisation de défense de l'environnement dans un communiqué. L'étude démontre, selon elle, que "les filières métropolitaines d'agrocarburants ont une efficacité énergétique plus faible et sont économiquement non concurrentielles vis-à-vis des agrocarburants tropicaux". Bruno Le Maire a néanmoins réaffirmé jeudi les ambitions françaises en matière de carburants "verts" - 7% en 2010 contre 6,25% en 2009. "Ce chiffre, il faut l'atteindre", a-t-il déclaré.

Face à la crise qui frappe le monde agricole, le ministre a insisté sur l'intérêt que les agriculteurs peuvent trouver à la production de composants - comme les huiles de colza - pour les biocarburants "car ils ont des contrats sur trois ans, ce qui stabilise leurs revenus". Il a répondu aux critiques sur la diversification de l'agriculture aux dépens de la production de produits alimentaires : "Il y a deux millions d'hectares en France consacrés aux biocarburants, ce qui représente 1% de la surface agricole totale du pays".

Avant lui, Gérard Mestrallet, P-DG de [GDF Suez](#), dont la filiale Cofely réalise la nouvelle unité de cogénération avec Saipol, avait mis en avant le gain de CO2 qu'elle permettra (moins 72.000 tonnes) et les créations d'emplois qu'elle entraînera (17 directs et autant d'indirects). D'une puissance de 9 MW, l'unité couvrira 62% des besoins en vapeur du site Saipol-Diester Industrie et l'électricité produite sera injectée dans le réseau.

Plasturgie

Nord-Pas de Calais: feu presque vert pour le "plastique végétal" Le 06 avril 2010 Usine nouvelle



Marc Roquette est le président de l'entreprise portant le nom de sa famille.

L'entreprise Roquette est à la tête d'un ambitieux projet, en partenariat avec plusieurs instituts de recherches, visant à produire du plastique à base d'amidon, à partir de l'année prochaine. Le nouveau produit sera proposé à tous les plasturgistes de France. L'investissement s'élève à cent millions d'euros, "mais tout dépend du Grand emprunt", comme l'explique Marc Roquette, qui nous a accordé une interview accompagné de deux de ses collaborateurs.

Comptant parmi les leaders mondiaux de la transformation de l'amidon, Roquette rayonne dans le monde entier depuis ses racines situées à Lestrem dans le Nord Pas-de-Calais. Cette entreprise agro-industrielle se lance dans un projet inédit et ambitieux: le déploiement d'une filière verte, destinée à offrir une alternative aux plasturgistes qui seront à même de concevoir des produits à base de plastique végétal. Pour ce faire, ainsi que nous l'avons annoncé le 25 mars, Roquette a noué un partenariat avec des chercheurs de l'Institut Chevreul à Villeneuve d'Ascq, et obtenu le soutien de plusieurs instituts et organismes, dont l'INRA et le CNRS, le tout regroupé dans l'IFMAS (Institut Français des Matériaux Biosourcés). L'un des leviers financiers sur lesquels s'appuie l'entreprise est le Grand Emprunt, un dossier de financement suivant son cours.

Président de cette entreprise familiale, Marc Roquette, accompagné de Michel Serpelloni, directeur du Programme d'innovation "Plastique Végétal" et Marie-Laure Empinet, en charge des relations-extérieures, nous a accordé une interview.

A quel procédé faites-vous appel ?

Michel Serpelloni: Nous utilisons l'amidon comme matière première pour cette nouvelle chimie. Ce qui a été réalisé, c'est la conversion de l'amidon en plastique végétal. Nous offrons au marché ces produits biosourcés pour des usages aussi divers que possible.

Où en est la mise en place industrielle ?

Michel Serpelloni: Nous sommes en phase de mise en place d'un démonstrateur industriel sur notre site de Lestrem. La production devrait démarrer en 2011. Mais tout dépend du Grand Emprunt. Nous avons en effet un dossier en préparation pour solliciter des aides de manière à accélérer les mises au point. Nous avons donc une vitesse d'avancement qui ne dépend pas seulement de nos fonds mais de ces financements complémentaires, bien que notre part dans le projet au niveau financier soit majoritaire.

Quels sont les investissements prévus ?

Marc Roquette : Le projet IFMAS dans sa totalité mobilise un investissement de cent millions d'euros. Cela comprend les recherches internes, le démonstrateur industriel, les programmes de recherche publique. C'est une enveloppe permettant l'industrialisation avec beaucoup de recherches en amont pour l'innovation.

Nous sommes disposés à entrer dans une démarche publique pour développer ceci. Ce projet n'a pas d'égal, dans une région où existent déjà beaucoup de compétences nécessaires. Et cela permettra la création d'emplois chez les plasturgistes. Par ailleurs, le plastique végétal que nous produirons ne sera pas fourni uniquement aux plasturgistes de notre région mais proposé à tous les industriels intéressés de cette branche.

Marie-Laure Empinet : Il y a effectivement une forte préoccupation quant au développement du territoire dans notre projet, et l'Etat l'a bien compris. La Région Nord Pas-de-Calais comprend un nombre important de plasturgistes constitués en pôle d'excellence, qui sont des partenaires, et c'est avec eux que nous pourrions travailler prioritairement.

Quelle est l'importance du marché mondial du plastique fossile et quelle est la part que pourrait prendre celui élaboré par le biais de la filière verte?

Michel Serpelloni: Le marché mondial du plastique fossile sera de 500 millions de tonnes en 2020. Quelle sera la part de marché du plastique végétal? Impossible de le dire. Ce qu'il y a de sûr: nous avons étudié l'état de la plasturgie française et le développement de ces secteurs exige l'offre de matières renouvelables. Nos clients reconnaissent la valeur technologique et marketing des plastiques végétaux. Les usages potentiels sont les matériaux rigides dans des secteurs tels que l'automobile, les emballages, etc.

Verre

Saint-Gobain 05/04/10 Verre Ondline

St Gobain vient de tester avec succès l'utilisation de biomasse au lieu de gaz naturel pour produire du verre imprimé dans son usine St-Gobain Glass, de Renedo de Piélagos, en Cantabrie. La biomasse produite à Renedo provenait d'élagages et coupes de bois à proximité de cet établissement

SCHOTT 07/04/10 Verre Ondline

Présente des verres spéciaux conçus pour des applications diverses au salon de la Défense, de la Sécurité et de la détection à Orlando. Pour la première fois, SCHOTT présentera son Borofloat® 33, 33 et SUPREMAX® RESISTAN® au marché de la défense.